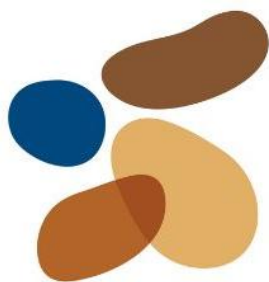


Documents des assemblées
générales annuelles 2026
des Producteurs de pommes
de terre du Québec



**Les Producteurs
de pommes de terre
du Québec**

60 ans • 1966-2026

Table des matières

ANNEXE 1	3
ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ANNUELLES DES CATEGORIES.....	6
ANNEXE 2	8
CATÉGORIE TABLE	10
<i>Avis de convocation.....</i>	11
<i>Ordre du jour de l'AGA Table du Plan conjoint.....</i>	12
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie table.....</i>	13
<i>Présences - Assemblées de catégorie Table 2026 du Plan conjoint.....</i>	19
<i>Ordre du jour de l'AGA Table du Syndicat.....</i>	20
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie table (syndicale).....</i>	21
<i>Présences - Assemblées de catégorie Table 2025 Syndicat.....</i>	25
CATÉGORIE SEMENCE	26
<i>AVIS DE CONVOCATION</i>	27
<i>Ordre du jour de l'AGA Semence - Plan conjoint.....</i>	28
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie semence.....</i>	29
<i>Présences des Assemblées de catégorie Semence 2025 du Plan conjoint.....</i>	35
<i>Ordre du jour de l'AGA Semence (Syndicat).....</i>	36
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie semence (syndicale).....</i>	37
CATÉGORIE PRÉPELAGE.....	41
<i>AVIS DE CONVOCATION</i>	42
<i>Ordre du jour de l'AGA Prépelage (Plan conjoint).....</i>	43
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie prépelage.....</i>	44
<i>Présences des Assemblées de catégorie Prépelage 2025 du Plan conjoint.....</i>	50
<i>Ordre du jour de l'AGA Prépelage (Syndicat).....</i>	51
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie prépelage (syndicale).....</i>	52
CATÉGORIE CROUSTILLE	57
<i>AVIS DE CONVOCATION</i>	58
<i>Ordre du jour de l'AGA Croustille (Plan conjoint).....</i>	59
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie croustille.....</i>	60
<i>Ordre du jour de l'AGA Croustille (Syndicat).....</i>	69
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie croustille (syndicale).....</i>	70
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE	75
DU SYNDICAT.....	75
AVIS DE CONVOCATION.....	76
<i>Ordre du jour.....</i>	77
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU PLAN CONJOINT	86
<i>AVIS DE CONVOCATION</i>	87
<i>Ordre du jour.....</i>	88
<i>Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle.....</i>	89
RÉSOLUTIONS	106
<i>Assurer l'intégrité des Zones de Culture Protégées (ZCP) au Québec, essentielles à la production de semences de qualité</i>	107
<i>Règlement modifiant les règlements généraux des producteurs de pommes de terre du Québec.....</i>	108

ANNEXE 1

PROCÉDURE D'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE

Dans la présente annexe, le terme « producteur » signifie, selon le type d'assemblée concernée, un producteur (assemblée de catégorie (Plan conjoint) ou assemblée générale du Plan conjoint), un membre (assemblée de catégorie (syndicale) ou assemblée générale des membres du Syndicat) ou un membre délégué (assemblée générale des membres du Syndicat).

1. ARTICLE 1

Lorsqu'un producteur désire participer au débat, il se lève et demande la parole au président. Dans le cas d'une assemblée virtuelle, il doit être permis aux producteurs de s'exprimer. Si plus d'une personne demande la parole en même temps, le président établit l'ordre de priorité. Pendant qu'un producteur a la parole, il ne s'adresse qu'au président jamais à un autre producteur de l'assemblée, se borne à la question et évite toute personnalité. Le président peut poser une question d'éclaircissement à un intervenant; il lui donne alors droit de parole.

2. ARTICLE 2

a) Toute proposition est d'abord présentée par un producteur et appuyée par un deuxième. La proposition est ensuite étudiée par l'assemblée qui, après le débat, exprime son avis au moyen d'un vote.

b) Lorsqu'un producteur désire faire une proposition, il se lève, demande la parole au président et fait sa proposition. Si la proposition est dans l'ordre et appuyée, le président la propose à l'assemblée pour étude.

c) Une fois déclarée dans l'ordre par le président et lue à l'assemblée, la proposition est la propriété de celle-ci, et le proposeur ne peut la retirer sans le consentement de cette assemblée.

3. ARTICLE 3

a) Le débat s'engage à la suite du proposeur qui, de droit, peut prendre la parole le premier.

Celui qui l'a appuyé prendra la parole ensuite s'il le désire. Puis viendront les autres participants. Le proposeur a également le droit de parler le dernier sur sa proposition.

b) Le temps maximum alloué à chaque participant au débat est de 5 minutes. Lorsque tous ceux qui voulaient participer au débat l'ont fait, un producteur qui a déjà pris la parole peut parler une seconde fois s'il a de nouvelles considérations à soumettre.

c) Au cours du débat, toute proposition peut être modifiée par voie d'amendement et

tout amendement doit être appuyé.

d) Aucun amendement qui a pour effet d'annuler la proposition principale ne doit être admis pour discussion. L'amendement ne doit pas non plus être de nature à faire de la proposition principale une nouvelle proposition.

e) On peut faire un sous-amendement pour modifier un amendement, mais un sous-amendement ne peut être amendé. Si le sous-amendement est battu et qu'il n'y a pas d'autre sous-amendement proposé, on vote sur l'amendement. Si le sous-amendement est adopté et qu'il n'y a pas d'autres sous-amendements, on vote sur l'amendement tel que sous-amendé.

f) Si l'amendement est battu et qu'il n'y a pas de nouvel amendement, on vote sur la proposition principale. Si l'amendement est adopté et qu'il n'y a pas d'autre amendement, on vote sur la proposition principale telle qu'amendée.

g) Tant qu'une proposition n'est pas décidée, aucune autre n'est reçue à moins que ce ne soit pour l'amender, la différer ou la renvoyer à un comité.

4. ARTICLE 4

a) Quand le vote est appelé par le président et accepté par la majorité de l'assemblée, toute discussion cesse et le vote se prend.

b) Un producteur peut exiger que la question sous délibération soit mise aux voix sur proposition dûment appuyée par un autre producteur et acceptée par la majorité de l'assemblée. Toute discussion cesse alors et le vote se prend.

c) Le vote se prend à main levée ou dans le cas d'une assemblée virtuelle, par tout moyen permettant au producteur d'exprimer son vote; toutefois 20 % des producteurs présents peuvent réclamer le vote par scrutin secret.

d) Le président n'a droit de vote qu'en cas de partage égal des voix. Dans ce dernier cas, le président peut aussi, s'il le juge à propos, appeler un second vote et ne trancher la question que s'il y a un deuxième partage égal des voix.

5. ARTICLE 5

a) Si un producteur croit que sa réputation ou celle de l'organisation est en danger, ou s'il y a lieu de réprimer le désordre ou de se plaindre des conditions matérielles, du lieu de la réunion ou d'autres faits analogues, il est justifié de soulever une question de privilège qui a le pas sur les autres questions d'un ordre inférieur.

b) La question de privilège n'a pas besoin d'être appuyée et n'est pas discutée.

6. ARTICLE 6

a) Si un producteur croit qu'une expression imprécise a été employée, qu'un argument

déplacé a été introduit ou qu'une règle de procédure a été violée, il est justifié de soulever un point d'ordre et d'interrompre l'orateur.

b) Le point d'ordre et la question de privilège prévue à l'article 5 a) sont les seuls moyens légitimes d'interrompre un autre producteur pendant qu'il parle, exception faite, avec le consentement de l'orateur, des questions pouvant être posées par l'entremise du président. Le point d'ordre doit être spécifié clairement et d'une manière précise. Le président décide sans débat.

**ASSEMBLEES GENERALES ANNUELLES
DES CATEGORIES**

Ces assemblées visent à :

- Étudier et formuler les diverses résolutions relatives à chaque catégorie et à la production, et à en proposer l'adoption ou le rejet;
- Procéder à la nomination des membres des divers comités de production.

Ces assemblées se sont tenues virtuellement aux dates suivantes, présidées par leurs présidents et vice-président respectifs :

Catégorie	Date	Président
Table	19 mars 2025	Francis Desrochers
Semence	19 mars 2025	Pierre-Luc Bouchard
Prépelage	20 mars 2025	Pierre-Luc Barré
Croustille	20 mars 2025	Martin Goyet

La procédure d'élection est reproduite à la page suivante, puisqu'elle est la même pour les quatre catégories.

ANNEXE 2

PROCÉDURE D'ÉLECTION

1. ÉLECTION PAR LES PRODUCTEURS RÉUNIS EN ASSEMBLÉES DE CATÉGORIES (PLAN CONJOINT) DES PRODUCTEURS FORMANT LES COMITÉS DE NÉGOCIATION (article 11 du Plan conjoint), ET PAR LES PRODUCTEURS RÉUNIS EN ASSEMBLÉES DE CATÉGORIES (SYNDICALES), DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SYNDICAT (article 13.1 du présent Règlement général)

Dans le présent article 1 de l'annexe 2, le terme « producteur » désigne, selon le type d'assemblée de catégorie, un producteur (assemblées de catégorie Plan conjoint), ou un membre (assemblée de catégorie syndicale).

Ces élections sont soumises à la procédure suivante:

- a) Le président d'assemblée appelle la période d'élection.
- b) Il demande à l'assemblée de désigner un président d'élection ainsi que 2 scrutateurs, le nom de ces personnes devant être dûment proposé par un producteur et appuyé par un autre.
- c) Dès que le président d'élection est nommé par l'assemblée, le président d'assemblée lui cède sa place et il revient au président d'élection de déclarer l'ouverture de la période d'élection.
- d) Le président d'élection explique la procédure de vote. L'élection se fait poste par poste.
- e) L'élection à un poste débute par l'appel par le président d'élection des mises en candidatures.
- f) Les mises en candidatures sont soumises verbalement par un producteur au président d'élection. Elles sont ensuite appuyées par un producteur autre que le proposeur et le candidat nommé.
- g) Le président d'élection demande à chaque personne dont la mise en candidature est ainsi appuyée si elle accepte de se porter candidat.
- h) Personne ne peut être candidat à moins de l'accepter expressément. Tout producteur qui accepte d'être mis en candidature reconnaît par cette acceptation que s'il est élu, il devra signer et s'engager à respecter les *Règles d'éthique et Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités des Producteurs de pommes de terre du Québec* (annexe 3 au présent règlement).
- i) S'il n'y a qu'un seul candidat au poste concerné, le président d'élection le déclare élu par acclamation, puis procède à l'appel de mises en candidatures pour le prochain poste à pourvoir.
- j) S'il y a plus d'un candidat au poste concerné, le président d'élection appelle le

vote. Le vote est tenu à main levée. Dans le cas d'une assemblée virtuelle, le vote est tenu par tout moyen permettant d'en effectuer la compilation. Toutefois 20 % des producteurs présents peuvent réclamer un vote par scrutin secret.

k) Dans le cas d'un vote par scrutin secret, les scrutateurs reçoivent les bulletins de vote et se retirent pour en faire la compilation. Ils font rapport au président d'élection.

l) Le président d'élection déclare élu au poste concerné le candidat ayant obtenu la majorité des votes.

m) S'il y a égalité des voix, le président d'élection appelle un deuxième tour de scrutin (sous la même forme qu'au premier tour) entre les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix, les autres candidats étant éliminés. Si, au deuxième tour de scrutin, aucun candidat n'obtient la majorité des voix, le président d'élection appelle un troisième et dernier tour de scrutin. À la suite de ce tour de scrutin, si aucune majorité n'est obtenue par l'un des candidats, le président d'élection procède à l'élection par tirage au sort entre les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix lors du troisième tour de scrutin.

n) Le président d'élection déclare élu le candidat ayant obtenu la majorité des voix ou celui dont le nom est tiré au sort suivant le paragraphe précédent.

o) Si aucune candidature n'est proposée pour un poste, le poste est déclaré vacant par le président d'élection.

Catégorie table

Avis de convocation

À TOUTES LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE
POMMES DE TERRE DU QUÉBEC INSCRITS AU FICHER POUR
LA CATÉGORIE TABLE

Prenez avis que les assemblées générales annuelles
de la catégorie TABLE auront lieu virtuellement mercredi le :
25 mars 2026, de 9h00 à midi

Par la présente, vous êtes convoqués à :

- **L'Assemblée de la catégorie TABLE du Plan conjoint** dans laquelle vous êtes inscrits au fichier des producteurs à ce jour. Il est prévu :

- ✓ L'élection des membres du comité de négociation selon l'article 11 du Plan conjoint;

Vous êtes également convoqués à :

- **L'Assemblée syndicale de la catégorie TABLE** dans laquelle vous êtes inscrits au fichier des membres des PPTQ. Il est prévu l'élection :

- ✓ Des présidents et vice-présidents de la catégorie TABLE
- ✓ De deux représentants supplémentaires comme membres du conseil d'administration.
- ✓ Des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres du Syndicat.

Voici les informations pour accéder à la réunion via la plateforme Zoom :

<https://zoom.us/j/91335853386>

ID de réunion: 913 3585 3386

Nous vous rappelons que les producteurs désirant siéger au Conseil d'administration doivent être membres du Syndicat.

Nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Anny Lussier à l'adresse alussier@upa.qc.ca ou au 450-679-0540 poste 8398 pour toute question concernant votre inscription au fichier des producteurs.



Jennifer Gagné
Directrice générale par intérim

Ordre du jour de l'AGA Table du Plan conjoint

Les Producteurs de pommes de terre du Québec
du 25 mars 2026 de 9 h à 12 h par Zoom

Ordre du jour	
1	Ouverture de l'Assemblée catégorie Table du Plan conjoint
2	Adoption de l'avis de convocation
3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5	Approbation du procès-verbal de l'AGA Table du Plan conjoint du 19 mars 2025
6	Présentation et adoption du rapport des activités Table
7	Élection des cinq membres du comité Table pour 2025-2026 (article 11 du PC)
8	Résolutions et autres sujets
9	Levée de l'Assemblée catégorie Table du Plan conjoint

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie table
du plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec
tenue par vidéoconférence zoom
mercredi 19 mars 2025, à compter de 8 h 30

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée catégorie Table (Plan conjoint)

Sur proposition de M. Jean-François Chabot, appuyée par M. Gordon Medynski, M. Francis Desrochers est nommé président d'assemblée.

Mme Michelle Flis, Directrice générale et M. Francis Desrochers, Président de la Catégorie, souhaitent la bienvenue aux producteurs et invités présents. M. Francis Desrochers déclare l'assemblée générale annuelle de la catégorie Table ouverte à 8 h 38, sur proposition de M. Jean-François Chabot, appuyée par M. Gordon Medynski.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de M. Benjamin Forest, appuyée par M. Pascal Trudeau, l'avis de convocation, transmis le 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Francis Desrochers présente l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par M. Julien Pinsonneault, appuyée par M. Jean-François Chabot, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Table (Plan conjoint)
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Table du Plan conjoint du 19 mars 2024
6. Présentation et adoption du rapport des activités Table
7. Présentation de Mme Isabelle Ferland, consultante
8. Présentation de Sébastien Brossard, consultant
9. Élection des cinq membres du comité Table pour 2025-2026 (article 11 du PC)
10. Modifications au Règlement sur les contributions
11. Modifications au Règlement sur la contribution spéciale
12. Modifications au Plan Conjoint
13. Autres sujets et résolutions
14. Levée de l'Assemblée catégorie Table (Plan conjoint)

4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis fait une lecture sommaire de la Procédure d'assemblée délibérante. Sur proposition de M. Jean-François Chabot appuyé par M. Pascal Trudeau, la Procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Table du Plan conjoint du 19 mars 2024

Mme Michelle Flis procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de la catégorie Table du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 19 mars 2024. M. Brandon Fombuena assure le suivi des résolutions.

Sur motion dûment proposée par M. Gord Medynski, appuyée par M. Jean-François Chabot, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Présentation et adoption du rapport des activités Table

M. Francis Desrochers fait la lecture du rapport des activités :

Le Comité Table a continué de travailler en étroite collaboration avec les producteurs et ses partenaires clés. Parmi les initiatives mises en place pour renforcer notre position sur le marché, mentionnons :

Réunions et représentations

Les rencontres hebdomadaires du **Comité d'analyse des marchés** et des **Comités grossistes** ont été essentielles pour assurer une communication fluide. Ces échanges réguliers visent à garantir des prix justes pour les producteurs. Au besoin, ces rencontres sont élargies aux autres secteurs pour faciliter la collaboration. Pour le comité conjoint, nous avons tenu trois rencontres dans le but de faire le point sur les aspects jugés prioritaires, notamment les inspections et le budget marketing.

Le 27 juin dernier a eu lieu la **Journée Table 2024**. Cet événement a rassemblé les producteurs et les partenaires pour échanger sur les enjeux communs de la nouvelle saison à venir.

Notre participation au **Crop Transition** et au **Potato Expo** nous a permis d'identifier les tendances clés pour les mois qui suivent.

La Tournée des chaînes permet d'échanger avec les chaînes sur les enjeux propres à la saison en cours. Dans le cadre du mois de la pomme de terre, une collaboration spéciale a été mise en place avec Métro. Cette offensive marketing a été réalisée avec l'appui du comité marketing.

Collaborations

La collaboration avec M. Sébastien Brossard se poursuit pour la gestion des inventaires et la réalisation d'inspections en magasins. Elle est un atout précieux pour optimiser la commercialisation de nos produits et assurer leur qualité.

La participation de Mme Victoria Stamper de United a apporté une perspective nord-américaine à nos discussions. Son apport enrichit notre compréhension des enjeux du marché.

Ententes

Renouvellement de l'entente du fonds de promotion : Ce partenariat renouvelé témoigne de notre engagement à soutenir activement la promotion de nos produits et permettra de mettre en œuvre des actions ciblées pour accroître notre visibilité.

Le Comité Table remercie tous les participants pour leur engagement et leur contribution. C'est ensemble que nous parviendrons à bâtir un avenir prometteur pour notre industrie.

Sur proposition de M. Pascal Trudeau, appuyée par M. Gord Medynski, le rapport des activités Table est adopté à l'unanimité.

7. Présentation d'Isabelle Ferland, consultante

L'assemblée accueille Mme Isabelle Ferland pour la présentation des initiatives dans le domaine de l'hôtellerie, des restaurants et des institutions pour l'année 2024. Elle fait notamment la présentation des différentes formations ayant été offertes durant l'année dans de multiples écoles hôtelières à travers le Québec.

8. Présentation de Sébastien Brossard, consultant

L'assemblée accueille M. Sébastien Brossard pour la présentation des ainsi qu'un compte-rendu sur les inspections en magasins de cette saison.

9. Élection des cinq membres du comité Table pour 2025-2026 (article 11 du PC)

L'élection des membres formant les comités, prévue à l'article 11 du Plan conjoint est soumise à la procédure suivante.

Le président d'assemblée, M. Francis Desrochers, appelle la période d'élections et demande à l'assemblée de désigner un président d'élections ainsi que deux scrutateurs, le nom de ces personnes devant être dûment proposé par un membre du comité et appuyé par un autre.

Mesdames Michelle Flis, Sarah-Maude Larose et Anny Lussier sont respectivement nommées : présidente d'élection et scrutatrices. Sur proposition de M. Benjamin Forest et appuyée par M. Gord Medynski, la nomination est acceptée à l'unanimité. L'ouverture de la période d'élections est déclarée. Mme Michelle Flis avise l'assemblée générale des postes en élection et les observateurs sont mis en salle d'attente.

Poste de président du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Francis Desrochers
Proposée par	Yvon Junior Fiset
Appuyée par	Gord Medynski

M. Francis Desrochers acceptant sa mise en candidature est déclaré élu.

Poste de vice-président du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Gord Medynski
Proposée par	Yvon Junior Fiset
Appuyée par	Benjamin Forest

M. Gord Medynski acceptant sa mise en candidature est déclaré élu.

Poste de 1^{er} producteur supplémentaire du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Yvon Junior Fiset
Proposée par	Gord Medynski
Appuyée par	Réjean Beuparlant

M. Yvon Junior Fiset acceptant sa mise en candidature est déclaré élu.

Poste de 2^e producteur supplémentaire du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Benjamin Forest
Proposée par	Pascal Trudeau
Appuyée par	Francis Desrochers

M. Benjamin Forest acceptant sa mise en candidature est déclaré élu.

Poste de 5^e membre du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Jean-François Chabot
Proposée par	Michael Lafontaine
Appuyée par	Stéphane Rondeau

M. Jean-François Chabot acceptant sa mise en candidature est déclarée élu.

Les élections sont closes, sur une proposition de M. Pascal Trudeau, appuyée par M. Yvon Junior Fiset.

Les observateurs sont rapatriés dans la salle principale et le président d'assemblée leurs divulgue les résultats d'élection.

10. Modifications au Règlement sur les contributions

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur les contributions. La proposition retenue par le Conseil d'administration inclut une augmentation de 5% pour les années 2025, 2026 et 2027 et une augmentation de 3% pour l'année 2028. Par la suite, pour 2029 ainsi que les années subséquentes, l'augmentation correspondrait au pourcentage de l'IPC.

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que le deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification règlementaire. (selon l'article 20 des Règlements généraux)

11. Modifications au Règlement sur la contribution spéciale

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur la contribution spéciale des Producteurs de pommes de terre pour la promotion, la publicité, la recherche, le développement et la formation.

La modification se résume en l'ajout de la mention suivante à la fin du deuxième paragraphe de l'article 1 :

« Ce montant de 10 \$ est augmenté à 10,50 \$ à compter de l'année récolte 2025, à 11,03 \$ à compter de l'année récolte 2026, à 11,58 \$ à compter de l'année récolte 2027 et à 11,92 \$ à compter de l'année récolte 2028. Pour l'année récolte 2029 et les années récoltes subséquentes, le montant de 11,92 \$ est augmenté annuellement du montant équivalant au pourcentage de la variation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au Québec publié par Statistique Canada en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985, c. S-19) entre les deux années précédentes. »

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que le deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification règlementaire. (selon l'article 20 des

Règlements généraux)

Une résolution de recommandation de ce projet de modification aux contributions est mise sur le plancher. Elle a été proposée par M. Yvon Junior Fiset et appuyée par M. Jean-François Chabot.

12. Modifications au Plan conjoint

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement modifiant le Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec. La modification inclut ces deux mentions:

1. L'article 12 du Plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par la suppression de « est sujette à l'approbation de la Régie et elle »;
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

13. Levée de l'assemblée catégorie Table (Plan conjoint)

L'assemblée générale annuelle de la catégorie Table (Plan conjoint) est levée à 10 h 45, sur une proposition de M. Gord Medynski, appuyée par M. Jean-François Chabot.

FRANCIS DESROCHERS
Président

MICHELLE FLIS
Secrétaire de l'assemblée

Présences - Assemblées de catégorie Table 2026 du Plan conjoint

Producteurs Table

Prénom	Nom	Entreprise
Gabriel	Isabelle	Patates Isabelle inc.
Jean-François	Chabot	Patasol
Gord	Medynski	Fermes Élite inc.
Yvon Junior	Fiset	Ferme Fiset-Lyster
Francis	Desrochers	
Benjamin	Forest	Les Cultures G. Forest & Fils inc.
Stéphane	Rondeau	Ferme Fernand Rondeau & Fils inc.
Daniel	Pinsonneault	R. Pinsonneault et Fils Itée
Pascal	Trudeau	Ferme J. Ouimet inc.
Juliette	Lévesque	Cultures Jétizack inc.
Sylvain	Bergeron	G. Bergeron et fils inc.
Michael	Lafontaine	
Kevin	Rivard	Propur

Ordre du jour de l'AGA Table du Syndicat

Les Producteurs de pommes de terre du Québec
du 25 mars 2026 de 9 h à 12 h par Zoom

Ordre du jour	
1	Ouverture de l'Assemblée catégorie Table du Syndicat
2	Adoption de l'avis de convocation
3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5	Approbation du procès-verbal de l'AGA Table du Syndicat du 19 mars 2025
6	Élection du président, du VP et de deux producteurs supplémentaires de la catégorie Table pour 2025-2026 (article 13.1 d) du RG)
7	Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (art 13.2 du RG)
8	Résolutions et autres sujets
9	Levée de l'Assemblée catégorie Table Syndicat

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie table (syndicale)

des producteurs de pommes de terre du Québec
tenue par vidéoconférence en zoom
mercredi 19 mars 2025, à compté de 10 h 45

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée catégorie Table (Syndicat)

Sur proposition de M. Jean-François Chabot, appuyée par M. Benjamin Forest, M. Francis Desrochers est nommé président d'assemblée.

Mme Michelle Flis, directrice générale et M. Francis Desrochers président de la catégorie, souhaitent la bienvenue aux producteurs et invités présents. M. Francis Desrochers déclare l'assemblée générale annuelle de la catégorie Table (syndicale) ouverte à 10 h 47, sur proposition de M. Benjamin Forest, appuyée par M. Réjean Beuparlant.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de M. Jean-François Chabot, appuyée par M. Benjamin Forest, l'avis de convocation transmis le 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Francis Desrochers présente l'ordre du jour à l'écran. Sur proposition de M. Yvon Junior Fiset, appuyée par M. Réjean Beuparlant, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Table (Syndicat)
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Table du Syndicat du 22 mars 2023
6. Élection du président, du VP et de deux producteurs supplémentaires de la catégorie Table pour 2024-2025 (article 13.1 d) du RG)
7. Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (art. 13.2 du RG)
8. Autres sujets et résolutions
9. Levée de l'Assemblée catégorie Table (Syndicat)

4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis ayant fait une lecture sommaire de la Procédure en AGA Plan conjoint, sur proposition de M. Pascal Trudeau, appuyée par M. Benjamin Forest, la Procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Semence du Syndicat du 19 mars 2024

Mme Sarah-Maude Larose procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle syndicale de la catégorie Table du Syndicat des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 19 mars 2024.

Sur proposition de M. Gord Medynski, appuyée par M. Pascal Trudeau, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Élection du président, du VP et de deux producteurs supplémentaires de la catégorie Table pour 2024-2025 (article 13.1 d) du RG)

Mme Michelle Flis appelle les mises en candidatures pour les postes de président et vice-président pour siéger au conseil d'administration. Elle rappelle que le membre doit être un producteur en règle et soulève d'autres passages du Règlement général considérant que les membres ont l'habitude d'élire en bloc les producteurs élus au Plan conjoint pour siéger au CA du Syndicat.

Elle appelle les mises en candidature, M. Francis Desrochers est proposé au poste de président par M. Gord Medynski, secondé de M. Pascal Trudeau.

Elle appelle les mises en candidature, M. Gord Medynski est proposé au poste de vice-président par M. Yvon Junior Fiser, secondé de M. Benjamin Forest.

Sur une proposition de M. Benjamin Forest, M. Yvon Junior Fiset est proposé pour siéger sur le CA comme 3^e membre, secondé par Réjean Beuparlant.

Sur une proposition de M. Mike Lafontaine, M. Jean-François Chabot est proposé pour siéger sur le CA comme 4^e membre, secondé par Mme Juliette Lévesque.

Sur une proposition de M. Pascal Trudeau, M. Benjamin Forest est proposé pour siéger sur le CA comme 4^e membre, secondé par M. Stéphane Rondeau.

Un vote a été passé pour le 4^e membre et c'est M. Chabot qui est élu par majorité.

7. Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (article 13.2 du RG)

Mme Michelle Flis rappelle qu'il faut au moins cinq délégués dans les catégories Croustille, Semence et Prépelage et que la Table ne doit pas représenter plus de 49 % des membres et avoir une représentation par région, tel que stipulé dans l'article 13.2 du Règlement général.

Sur une proposition de M. Gord Medynski, appuyée par M. Benjamin Forest, la liste suivante des délégués pour 2025 est adoptée en bloc.

Catégorie Table

Prénom	Nom	Groupe géographique
Gabriel	Isabelle	C
Jean-François	Chabot	A
Gord	Medynski	D
Yvon Junior	Fiset	C
Francis	Desrochers	D
Benjamin	Forest	D
Stéphane	Rondeau	D
Daniel	Pinsonneault	C
Pascal	Trudeau	D
Juliette	Lévesque	B
Sylvain	Bergeron	D
Michael	Lafontaine	D
Isabelle	Turcot	D

8. Modifications aux Règlements généraux

Mme Michelle Flis fait la lecture du Règlement modifiant les Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec :

1. L'article 10 des Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par :

a) L'insertion, après le paragraphe a), du paragraphe a.1) suivant :

« a.1) Les administrateurs du Syndicat sont responsables de la réalisation des attributions du conseil d'administration. Ils représentent les PPTQ et sont responsables de la bonne marche du syndicat. »

b) L'insertion, après le paragraphe e), des paragraphes suivants :

« e.1) Lors de la première réunion du conseil d'administration à laquelle un administrateur assiste, une copie des Règles d'éthique et du Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités des Producteurs de pommes de terre du Québec prévues en annexe 3 du présent règlement doit lui être remise. À ce moment, chaque administrateur doit signer le document « Reconnaissance et engagement » prévu en annexe 4 du présent règlement.

e.2) Le paragraphe e.1) du présent article s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux membres de tout comité formé par le Syndicat. »

2. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'article 10 e) » par « l'article 10 d) »;

3. L'article 13.2 de ce règlement est modifié par l'abrogation des paragraphes a), b) et f);

4. Ce règlement est modifié par l'abrogation de l'article 18;

5. Les présents amendements au Règlement général entrent en vigueur à la clôture de l'assemblée générale au cours de laquelle ils sont adoptés par les membres, sous réserve de l'approbation de la Régie quant aux dispositions qui sont de la nature de règles de régie interne.

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que les deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire (selon l'article 20 des Règlements généraux).

9. Résolutions et autres sujets

Aucun autre sujet a été soulevé.

10. Levée de l'assemblée catégorie Table (Syndicat)

L'assemblée générale annuelle de la catégorie table est levée à 11 h 05, sur une proposition de M. Stéphane Rondeau, appuyée par M. Francis Desrochers.

FRANCIS DESROCHERS
Président

MICHELLE FLIS
Secrétaire de l'assemblée

Présences - Assemblées de catégorie Table 2025

Syndicat

Producteurs Table

Prénom	Nom	Entreprise
Gabriel	Isabelle	Patates Isabelle inc.
Jean-François	Chabot	Patasol
Gord	Medynski	Fermes Élite inc.
Yvon Junior	Fiset	Ferme Fiset-Lyster
Francis	Desrochers	
Benjamin	Forest	Les Cultures G. Forest & Fils inc.
Stéphane	Rondeau	Ferme Fernand Rondeau & Fils inc.
Daniel	Pinsonneault	R. Pinsonneault et Fils Itée
Pascal	Trudeau	Ferme J. Ouimet inc.
Juliette	Lévesque	Cultures Jétizack inc.
Sylvain	Bergeron	G. Bergeron et fils inc.
Michael	Lafontaine	
Kevin	Rivard	Propur

Catégorie semence

AVIS DE CONVOCATION

À TOUTES LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC INSCRITS AU FICHIER POUR LA CATÉGORIE SEMENCES

Prenez avis que l'assemblée générales annuelles
de la catégorie SEMENCES auront lieu virtuellement mercredi le :
25 mars 2026, de 13h30 à 16h30

Par la présente, vous êtes convoqués à :

- **L'Assemblée de la catégorie SEMENCES du Plan conjoint** dans laquelle vous êtes inscrits au fichier des producteurs à ce jour. Il est prévu :
 - ✓ L'élection des membres du comité de négociation selon l'article 11 du Plan conjoint;

Vous êtes également convoqués à :

- **L'Assemblée syndicale de la catégorie SEMENCES** dans laquelle vous êtes inscrits au fichier des membres des PPTQ. Il est prévu l'élection :
 - ✓ Des présidents et vice-présidents de la catégorie SEMENCES
 - ✓ De deux représentants supplémentaires comme membres du conseil d'administration.
 - ✓ Des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres du Syndicat.

Voici les informations pour accéder à la réunion via la plateforme Zoom :

<https://zoom.us/j/93877889433>

ID de réunion: 938 7788 9433

Nous vous rappelons que les producteurs désirant siéger au Conseil d'administration doivent être membres du Syndicat.

Nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Anny Lussier à l'adresse alussier@upa.qc.ca ou au 450-679-0540 poste 8398 pour toute question concernant votre inscription au fichier des producteurs.



Jennifer Gagné
Directrice générale par intérim

Ordre du jour de l'AGA Semence - Plan conjoint

Les Producteurs de pommes de terre du Québec
du 25 mars 2026 de 13 h à 16 h 30

Ordre du jour	
1	Ouverture de l'Assemblée catégorie Semence (Plan conjoint)
2	Adoption de l'avis de convocation
3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5	Approbation du procès-verbal de l'AGA Semence du Plan conjoint du 19 mars 2025
6	Présentation et adoption du rapport des activités Semence
7	Élection des cinq membres du comité Semence pour 2025-2026 (article 11 du PC)
8	Résolutions et autres sujets
9	Levée de l'Assemblée catégorie Semence (Plan conjoint)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie semence

du plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec
tenue par vidéoconférence zoom
mardi 19 mars 2025, à compter de 13 h 30

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée de catégorie Semence (Plan conjoint)

Sur proposition de M. Philippe Parent, appuyé par M. Mario Niquet, M. Pierre-Luc Bouchard est nommé président d'assemblée.

Mme Michelle Flis, directrice générale et M. Pierre-Luc Bouchard, président de la catégorie, souhaitent la bienvenue aux producteurs et invités présents. Mme Flis précise certains détails techniques imposés par la vidéoconférence. M. Pierre-Luc Bouchard déclare l'assemblée générale annuelle de la catégorie semence ouverte à 13 h 35, sur proposition de M. Gilbert Dumont, appuyée par M. Mario Niquet.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de M. Philippe Parent, appuyée par M. Marc-André Lalancette, l'avis de convocation, transmis le 25 février 2025, est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Pierre-Luc Bouchard présente l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par M. Philippe Parent, appuyée par M. Mario Niquet, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Autres sujets et résolutions » ouvert.

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Semence (Plan conjoint)
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du PV de l'AGA Semence du Plan conjoint du 22 mars 2023
6. Présentation et adoption du rapport des activités Semence
7. Élection des 5 membres du comité Semence pour 2024-2025 (article 11 du PC)
8. Modifications au Règlement sur les contributions
9. Modifications au Règlement sur la contribution spéciale
10. Modifications Plan conjoint
11. Résolutions et autres sujets

12. Levée de l'Assemblée catégorie Semence (Plan conjoint)

4. Adoption de la procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis fait une lecture sommaire des règles et procédures d'assemblée. Sur proposition de M. Mario Niquet, appuyée par M. Philippe Parent, la procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Semence du Plan conjoint du 19 mars 2024

Mme Sarah-Maude Larose procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie Semence du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 19 mars 2024.

Sur motion dûment proposée par M. Mario Niquet, appuyée par M. Bernard Goulet, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Présentation et adoption du rapport des activités Semence

M. Pierre-Luc Bouchard fait la lecture du rapport des activités.

En 2024, le secteur des semences a accompli plusieurs réalisations majeures malgré les défis rencontrés. Grâce à l'engagement continu des producteurs et des acteurs de l'industrie, des avancées significatives ont été réalisées :

Représentations et avancées réglementaires : L'année 2024 a marqué une étape clé pour plusieurs dossiers réglementaires touchant notre secteur :

- **Modifications du Programme de Certification du Québec (PCQ) :** Les ajustements proposés ont été officiellement acceptés par la Régie et seront intégrés dans le programme dès la saison 2025.
- **Révision du Règlement sur les semences par l'ACIA :** L'industrie a finalisé tous ses travaux et soumis l'ensemble de ses recommandations à l'ACIA, assurant ainsi que les intérêts des producteurs de semences québécois soient bien représentés dans le cadre de cette refonte réglementaire.
- **Règlement sur la culture de la pomme de terre (RCPT) :** À la suite des discussions amorcées lors de la Journée semences de 2024, nous saluons le MAPAQ pour avoir pris en considération les commentaires du secteur dans la révision de son règlement.

Activités sectorielles et collaborations : L'engagement du secteur des semences s'est également manifesté à travers plusieurs événements et initiatives stratégiques :

- **Journée semences – 13 février 2025 :** Cet événement a été une occasion précieuse pour faire le suivi des discussions amorcées en 2024 sur la sécurité des Zones de cultures protégées (ZCP) et la pérennité de notre secteur. Il a permis d'aligner les priorités et d'échanger avec les autorités réglementaires sur les prochaines étapes.

- **Implication sur la galle verruqueuse** : Notre secteur a joué un rôle actif au sein du comité technique de l'industrie sur la galle verruqueuse de la pomme de terre. Le Comité semences a également participé à l'élaboration du nouveau plan d'intervention national contre la maladie en soumettant des commentaires détaillés sur les documents de l'ACIA.
- **Participation à la réunion du comité de certification des semences du Potato Association of America (PAA) – décembre 2024** : Cette rencontre a permis d'obtenir des informations précieuses sur les tendances et défis rencontrés par l'ensemble du secteur nord-américain de la semence.

L'année 2024 a été une année de consolidation et de progrès pour notre secteur, tant sur le plan réglementaire que sur celui des activités sectorielles. Grâce à l'implication de nos membres et à nos collaborations stratégiques, nous continuons à renforcer la position du Québec comme un leader en matière de production de semences de qualité. Nous poursuivrons nos efforts en 2025 pour assurer la pérennité et la croissance de notre industrie.

L'adoption du rapport des activités pour la catégorie Semence est proposée par M. Marc-André Lalancette et appuyée par M. Mario Niquet.

7. Élection des cinq membres du comité semence pour 2025-2026 (article 11 du PC)

L'élection des membres formant les comités, prévue à l'article 11 du Plan conjoint est soumise à la procédure suivante.

Le président d'assemblée, M. Pierre-Luc Bouchard, appelle la période d'élections et demande à l'assemblée de désigner un président d'élections ainsi que deux scrutateurs, le nom de ces personnes devant être dûment proposé en bloc par un membre et appuyé par un autre.

	PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS	SCRUTATEUR 1	SCRUTATEUR 2
Mise en candidature	Michelle Flis	Sarah-Maude Larose	Anny Lussier
Proposée par	Mario Niquet	Mario Niquet	Mario Niquet
Appuyée par	Philippe Parent	Philippe Parent	Philippe Parent

Il est déclaré l'ouverture de la période d'élections. Mme Michelle Flis avise l'assemblée générale des postes en élection et les observateurs restent en salle principale.

Poste de président du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Pierre-Luc Bouchard
Proposée par	Mario Niquet
Appuyée par	Marc-André Lalancette

Comme M. Pierre-Luc Bouchard accepte d'être reconduit et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de vice-président du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Marc-André Lalancette
Proposée par	Mario Niquet
Appuyée par	Bernard Goulet

Comme M. Marc-André Lalancette accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 3^e membre du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Philippe Parent
Proposée par	Pierre-Luc Bouchard
Appuyée par	Mario Niquet

Comme M. Philippe Parent accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 4^e membre du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Bernard Goulet
Proposée par	Marc-André Lalancette
Appuyée par	Mario Niquet

Puisque M. Bernard Goulet accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 5^e membre du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Jean-Daniel Bolduc
Proposée par	Marc-André Lalancette
Appuyée par	Mario Niquet

Puisque M. Jean-Daniel Bolduc accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Les élections sont closes, sur une proposition de M. Mario Niquet, appuyée par M. Philippe Parent.

8. Modifications au Règlement sur les contributions

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur les contributions. La proposition retenue par le Conseil d'administration inclut une augmentation de 5% pour les années 2025, 2026 et 2027 et une augmentation de 3% pour l'année 2028. Par la suite, pour 2029 ainsi que les années subséquentes, l'augmentation correspondrait au pourcentage de l'IPC.

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que les deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (Selon l'article 20 des Règlements généraux)

9. Modifications au Règlement sur la contribution spéciale

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur la contribution spéciale des Producteurs de pommes de terre pour la promotion, la publicité, la recherche, le développement et la formation.

La modification se résume en l'ajout de la mention suivante à la fin du deuxième paragraphe de l'article 1 :

« Ce montant de 10 \$ est augmenté à 10,50 \$ à compter de l'année récolte 2025, à 11,03 \$ à compter de l'année récolte 2026, à 11,58 \$ à compter de l'année récolte 2027 et à 11,92 \$ à compter de l'année récolte 2028. Pour l'année récolte 2029 et les années récoltes subséquentes, le montant de 11,92 \$ est augmenté annuellement du montant équivalant au pourcentage de la variation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au Québec publié par Statistique Canada en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985, c. S-19) entre les deux années précédentes. »

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que les deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (Selon l'article 20 des Règlements généraux)

Une résolution de recommandation de ce projet de modification aux contributions est mise sur le plancher. Elle a été proposée par M. Simon Michaud et appuyée par M. Stéphane Maltais.

10. Modifications au Plan conjoint

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement modifiant le Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec. La modification inclut ces deux mentions:

1. L'article 12 du Plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par la suppression de « est sujette à l'approbation de la Régie et elle »;
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

11. Résolutions et autres sujets

M. Marc-André Lalancette fait la présentation de la *Résolution pour assurer l'intégrité des Zones de Culture Protégée (ZCP) au Québec, essentielles à la production de semences de qualité*.

La résolution est adoptée à l'unanimité par les producteurs de la catégorie Semence.

12. Levée de l'Assemblée catégorie Semence (Plan conjoint)

L'assemblée générale annuelle de la catégorie Semence (Plan conjoint) est levée, sur une proposition de M. Marc-André Lalancette, appuyée par Mme Manon Jobin à 15 h 32.

PIERRE-LUC BOUCHARD
Président

MICHELLE FLIS
Secrétaire de l'assemblée

Présences des Assemblées de catégorie Semence 2025 du Plan conjoint

Producteurs

Prénom	Nom	Entreprise
Pierre-Luc	Bouchard	Les Semences Bouchard inc.
Bernard	Goulet	Ferme Jean-Noël Goulet & Fils inc.
Marc-André	Lalancette	Ferme Jean-Yves Lalancette & Fils inc.
Mario	Niquet	Ferme Bergeron et Niquet inc.
Philippe	Parent	Cultures Quinto inc.
Manon	Jobin	Propur

Ordre du jour de l'AGA Semence (Syndicat)

**Les Producteurs de pommes de terre du Québec
du 25 mars 2026 de 13 h 30 à 16 h 30**

1	Ouverture de l'Assemblée catégorie Semence (Syndicat)
2	Adoption de l'avis de convocation
3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5	Approbation du procès-verbal de l'AGA Semence du Syndicat du 19 mars 2025
6	Élection du président et du vice-président de la catégorie Semence pour 2025-2026 (article 13.1 d) du RG)
7	Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (art 13.2 du RG)
8	Résolutions et autres sujets
9	Levée de l'Assemblée catégorie Semence (Syndicat)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie semence (syndicale)

des producteurs de pommes de terre du Québec

tenue par vidéoconférence **zoom**

mardi 19 mars 2025, à compter de 15h33

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée catégorie Semence (Syndicat)

Sur proposition de M. Marc-André Lalancette, appuyée par M. Bernard Goulet, M. Pierre-Luc Bouchard est nommé président d'assemblée et l'enregistrement est autorisé.

Mme Michelle Flis, directrice générale et M. Pierre-Luc Bouchard, président de la catégorie, souhaitent la bienvenue aux producteurs et invités présents. M. Pierre-Luc Bouchard déclare l'assemblée générale annuelle de la catégorie semence (syndicale) ouverte à 15 h 33, sur proposition de Mme Manon Jobin, appuyée par M. Philippe Parent.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de Mme Manon Jobin, appuyée par M. Philippe Parent, l'avis de convocation transmis le 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Pierre-Luc Bouchard présente l'ordre du jour à l'écran. Sur proposition de M. Bernard Goulet, appuyée par M. Philippe Parent, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Semence (Syndicat)
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du PV de l'AGA Semence du Syndicat du 19 mars 2024
6. Élection du président et du vice-président de la catégorie Semence pour 2025-2026
(art. 13.1 d) du RG)
7. Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (art. 13.2 du RG)
8. Modifications aux Règlements généraux
9. Résolutions et autres sujets
10. Levée de l'Assemblée catégorie Semence (Syndicat)

4. Adoption de la procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis ayant fait une lecture sommaire de la Procédure en assemblée du Plan conjoint, sur proposition de M. Marc-André Lalancette, appuyée par M. Philippe Parent, la procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Semence du Syndicat du 19 mars 2024

Mme Sarah-Maude Larose procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle syndicale de la catégorie Semence du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 19 mars 2024.

Sur proposition de M. Marc-André Lalancette, appuyée par M. Philippe Parent, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Élection du président et du vice-président de la catégorie Semence pour 2025-2026 (art. 13.1 d) du RG)

Mme Michelle Flis appelle les mises en candidatures pour les postes de président et vice-président pour siéger au conseil d'administration. Elle rappelle que le membre doit être un producteur en règle et soulève d'autres passages du règlement général considérant que les membres ont l'habitude d'élire en bloc les producteurs élus au Plan conjoint pour siéger au CA du Syndicat.

Sur une proposition de M. Marc-André Lalancette, appuyée par M. Mario Niquet, M. Pierre-Luc Bouchard est réélu à titre de président de la catégorie semence sur le CA.

Sur une proposition de M. Mario Niquet, appuyée par M. Pierre-Luc Bouchard, M. Marc-André Lalancette est réélu à titre de vice-président de la catégorie semence sur le CA.

7. Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (art. 13.2 du RG)

Mme Michelle Flis rappelle qu'il faut au moins cinq délégués et avoir une représentation par région.

Sur une proposition de M. Pierre-Luc Bouchard, appuyée par M. Mario Niquet, la liste suivante des délégués pour 2025 est adoptée en bloc.

Catégorie Semence

Prénom	Nom	Groupe géographique
Pierre-Luc	Bouchard	A
Ginette	Cardinal (subst.)	D
Marc-André	Lalancette	A
Mario	Niquet	A
Bernard	Goulet	A
Philippe	Parent	B

8. Modifications aux Règlements généraux

Mme Michelle Flis fait la lecture du Règlement modifiant les Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec :

1. L'article 10 des Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par :

a) L'insertion, après le paragraphe a), du paragraphe a.1) suivant :

« a.1) Les administrateurs du Syndicat sont responsables de la réalisation des attributions du conseil d'administration. Ils représentent les PPTQ et sont responsables de la bonne marche du syndicat. »

b) L'insertion, après le paragraphe e), des paragraphes suivants :

« e.1) Lors de la première réunion du conseil d'administration à laquelle un administrateur assiste, une copie des Règles d'éthique et du Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités des Producteurs de pommes de terre du Québec prévues en annexe 3 du présent règlement doit lui être remise. À ce moment, chaque administrateur doit signer le document « Reconnaissance et engagement » prévu en annexe 4 du présent règlement.

e.2) Le paragraphe e.1) du présent article s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux membres de tout comité formé par le Syndicat. »

2. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'article 10 e) » par « l'article 10 d) »;

3. L'article 13.2 de ce règlement est modifié par l'abrogation des paragraphes a), b) et f);

4. Ce règlement est modifié par l'abrogation de l'article 18;

5. Les présents amendements au Règlement général entrent en vigueur à la clôture de l'assemblée générale au cours de laquelle ils sont adoptés par les membres, sous réserve de l'approbation de la Régie quant aux dispositions qui sont de la nature de règles de régie interne.

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que les deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (Selon l'article 20 des Règlements généraux)

9. Résolutions et autres sujets

Aucun autre sujet n'est soulevé.

10. Levée de l'Assemblée catégorie Semence (Syndicat)

L'assemblée générale annuelle de la catégorie semence est levée à 15 h 47, sur une proposition de M. Mario Niquet, appuyée par M. Philippe Parent.

PIERRE-LUC BOUCHARD
Président

MICHELLE FLIS
Secrétaire de l'assemblée

Présences - Assemblées de catégorie Semence 2025 Syndicat

Producteurs Semence

Prénom	Nom	Entreprise
Pierre-Luc	Bouchard	Les Semences Bouchard inc.
Bernard	Goulet	Ferme Jean-Noël Goulet & Fils inc.
Marc-André	Lalancette	Ferme Jean-Yves Lalancette & Fils inc.
Mario	Niquet	Ferme Bergeron et Niquet inc.
Philippe	Parent	Cultures Quinto inc.
Manon	Jobin	Propur

Catégorie prépelage

AVIS DE CONVOCATION

À TOUTES LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE
POMMES DE TERRE DU QUÉBEC INSCRITS AU FICHIER POUR
LA CATÉGORIE PRÉPELAGE

Prenez avis que l'assemblée générales annuelles
de la catégorie Prépelage auront lieu virtuellement le jeudi le :
26 mars 2026, de 9 h à midi

Par la présente, vous êtes convoqués à :

- **L'Assemblée de la catégorie PRÉPELAGE du Plan conjoint** dans laquelle vous êtes inscrits au fichier des producteurs à ce jour. Il est prévu :
 - ✓ L'élection des membres du comité de négociation selon l'article 11 du Plan conjoint;
 - ✓ L'élection des producteurs désignés pour négociations avec Michel St-Arneault inc.

Vous êtes également convoqués à :

- **L'Assemblée syndicale de la catégorie PRÉPELAGE** dans laquelle vous êtes inscrits au fichier des membres des PPTQ. Il est prévu l'élection :
 - ✓ Des présidents et vice-présidents de la catégorie Prépelage
 - ✓ De deux représentants supplémentaires comme membres du conseil d'administration.
 - ✓ Des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres du Syndicat.

Voici les informations pour accéder à la réunion via la plateforme Zoom :

<https://zoom.us/j/92927824740>

ID de réunion: 929 2782 4740

Nous vous rappelons que les producteurs désirant siéger au Conseil d'administration doivent être membres du Syndicat.

Nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Anny Lussier à l'adresse alussier@upa.qc.ca ou au 450-679-0540 poste 8398 pour toute question concernant votre inscription au fichier des producteurs.



Jennifer Gagné
Directrice générale par intérim

Ordre du jour de l'AGA Prépelage (Plan conjoint)

Les Producteurs de pommes de terre du Québec
du 26 mars 2026 de 9 h à midi

Ordre du jour	
1	Ouverture de l'Assemblée catégorie Prépelage (Plan conjoint)
2	Adoption de l'avis de convocation
3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5	Approbation du procès-verbal de l'AGA Prépelage du Plan conjoint du 20 mars 2025
6	Présentation et adoption du rapport des activités Prépelage
7	Élection des trois membres du comité Prépelage pour 2025-2026 (article 11 du PC)
8	Élection des deux producteurs désignés pour négociations avec Michel St-Arneault inc.
9	Résolutions et autres sujets

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie prépelage

du plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec

tenue par vidéoconférence zoom

mercredi 20 mars 2025, à compter de 8 h 30

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Prépelage (Plan conjoint)

Sur proposition de M. Stéphane Maltais, appuyée par M. Simon Michaud, M. Pierre-Luc Barré est nommé président d'assemblée.

Mme Michelle Flis, directrice générale et M. Pierre-Luc Barré, président de la catégorie, souhaitent la bienvenue aux producteurs et invités présents. Mme Flis précise certains détails techniques imposés par la vidéoconférence puis M. Pierre-Luc Barré déclare l'Assemblée générale annuelle de la catégorie Prépelage ouverte à 8 h 39 sur proposition de M. Charles Richard, appuyée par M. Raphaël Desjardins.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de M. Charles Richard, appuyée par M. Raphaël Desjardins, l'avis de convocation transmis le 25 février 2025, est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Pierre-Luc Barré présente l'ordre du jour. Sur motion dûment proposée par M. Norbert Drolet, appuyée par M. Charles Richard, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Autres sujets » ouverts.

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Prépelage (Plan conjoint)
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Prépelage du Plan conjoint du 20 mars 2024
6. Présentation et adoption du rapport des activités Prépelage
7. Élection des trois membres du comité Prépelage pour 2025-2026 (article 11 du PC)
8. Élection des deux producteurs désignés pour négociations avec Michel St-Arneault inc.
9. Modifications au Règlement sur les contributions
10. Modifications au Règlement sur la contribution spéciale
11. Modifications Plan conjoint
12. Résolutions et autres sujets

13. Levée de l'Assemblée catégorie Prépelage (Plan conjoint)

4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis fait une lecture sommaire de la Procédure d'assemblée délibérante. Sur proposition de M. Norbert Drolet, appuyée par M. Charles Richard, la procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Prépelage du Plan conjoint du 23 mars 2023

Mme Sarah-Maude Larose procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie prépelage du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 20 mars 2024.

Sur motion dûment proposée par M. Charles Richard, appuyée par M. Norbert Drolet, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Présentation et adoption du rapport des activités Prépelage

M. Pierre-Luc Barré fait la lecture du rapport des activités.

En 2024, le Comité prépelage a accompli plusieurs réalisations importantes malgré les défis rencontrés. En voici un aperçu:

Renouvellement des conventions : Deux ententes de gré à gré ont été conclues dans le cadre du renouvellement des conventions collectives. Cette négociation s'est faite dans un contexte où les prix étaient légèrement à la baisse à l'échelle nord-américaine pour le secteur de la frite.

- **ATLF** : À la suite d'un processus de conciliation non-concluant, une entente a été conclue de gré-à-gré le 26 août 2024. Elle ajuste les prix des blanches du champ de -0,40 \$/qtl et augmente les périodes d'entreposage à compter de février. La grille des rouges demeure au statu quo.
- **St-Arneault** : L'entente a reconduit les termes de la convention collective précédente (statu quo) le 7 mai 2024.

Activités sectorielles : Les producteurs ont participé à plusieurs activités sectorielles visant à favoriser le partage d'information et le développement du marché :

- **Participation au PMANA** : La présence au PMANA a offert une plateforme pour établir des contacts avec d'autres acteurs de l'industrie et connaître les tendances du marché.
- **Journée Transformation** : Cette journée nous a permis d'échanger les dernières informations sur le marché à la suite du PMANA.
- Les producteurs se sont aussi réunis virtuellement en Comité Transformation et Comité Prépelage pour échanger à la suite du **Potato Expo** et sur les attentes face aux négociations à venir.

Nous poursuivons les travaux entamés avec Forest Lavoie Conseil et Vision Gestion pour l'étude des marges financières. Nous continuons de collaborer avec Messieurs Sylvain Ste-Marie et Gilbert Lavoie, dont l'expertise et les conseils stratégiques nous sont précieux pour mener à bien les dossiers.

Nous avons aussi fait un projet de formation du personnel en usine en collaboration avec Qualiterra et St-

Arneault. L'intention était aussi d'offrir une meilleure connaissance des spécifications.

Nous remercions également les membres du Comité Prépelage, et plus particulièrement M. Nicolas Keurentjes pour son engagement, et souhaitons la bienvenue à Mme Valérie Gemme qui prend sa relève.

Sur proposition de M. Raphaël Desjardins, appuyée par M. Charles Richard, le rapport des activités est adopté à l'unanimité.

7. Élection des trois membres du comité Prépelage pour 2025-2026 (article 11 du PC)

L'élection des membres formant les comités, prévue à l'article 11 du Plan conjoint est soumise à la procédure suivante.

Le président d'assemblée, M. Pierre-Luc Barré, appelle la période d'élections et demande à l'assemblée de désigner un président d'élections ainsi que deux scrutateurs, le nom de ces personnes devant être dûment proposé par un membre et appuyé par un autre.

Mesdames Michelle Flis, Sarah-Maude Larose et Anny Lussier sont respectivement nommées présidentes d'élection et scrutatrices sous proposition de M. Stéphane Maltais et appuyé par M. Luc Lussier.

Il est déclaré l'ouverture de la période d'élections. Mme Michelle Flis avise l'assemblée des postes en élection et les observateurs restent en salle principale.

Poste de président du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Pierre-Luc Barré
Proposée par	Luc Lussier
Appuyée par	Charles Richard

Comme M. Pierre-Luc Barré accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de vice-président du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Raphaël Desjardins
Proposée par	Charles Richard
Appuyée par	Claude-Olivier Blais

Soulignons que M. Raphaël Desjardins accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 3^e membre du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Claude-Olivier Blais
Proposée par	Pierre-Luc Barré
Appuyée par	Charles Richard

Comme M. Claude-Olivier Blais accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

8. Élection des deux producteurs désignés pour négociations avec Michel St-Arneault inc.

La présidente d'élection appelle les mises en candidature pour les postes de producteurs désignés pour les négociations avec l'acheteur.

Poste de 1^{er} producteur lié à Michel St-Arneault inc.

	Candidat 1
Mise en candidature	Norbert Drolet
Proposée par	Pierre-Luc Barré
Appuyée par	Raphaël Desjardins

Comme M. Norbert Drolet accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 2^e producteur lié à Michel St-Arneault inc.

	Candidat 1
Mise en candidature	Valérie Gemme
Proposée par	Claude-Olivier Blais
Appuyée par	Norbert Drolet

Comme Mme Valérie Gemme accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, elle est déclarée élue.

Les élections sont closes, sur une proposition de M. Luc Lussier, appuyée par M. Charles Richard.

9. Modifications au Règlement sur les contributions

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur les contributions. La proposition retenue par le Conseil d'administration inclut une augmentation de 5% pour les années 2025, 2026 et 2027 et une augmentation de 3% pour l'année 2028. Par la suite, pour 2029 ainsi que les années subséquentes, l'augmentation correspondrait au pourcentage de l'IPC.

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que les deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (Selon l'article 20 des Règlements généraux)

10. Modifications au Règlement sur la contribution spéciale

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur la contribution spéciale des Producteurs de pommes de terre pour la promotion, la publicité, la recherche, le développement et la formation.

La modification se résume en l'ajout de la mention suivante à la fin du deuxième paragraphe de l'article 1 :

« Ce montant de 10 \$ est augmenté à 10,50 \$ à compter de l'année récolte 2025, à 11,03 \$ à compter de l'année récolte 2026, à 11,58 \$ à compter de l'année récolte 2027 et à 11,92 \$ à compter de l'année récolte 2028. Pour l'année récolte 2029 et les années récoltes subséquentes, le montant de 11,92 \$ est augmenté annuellement du montant équivalant au pourcentage de la variation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au Québec publié par Statistique Canada en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985, c. S-19) entre les deux années précédentes. »

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que les deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (Selon l'article 20 des Règlements généraux)

Une résolution de recommandation de ce projet de modification aux contributions est mise sur le plancher. Elle a été proposée par M. Simon Michaud et appuyée par M. Stéphane Maltais.

11. Modifications au Plan conjoint

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement modifiant le Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec. La modification inclut ces deux mentions:

1. L'article 12 du Plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par la suppression de « est sujette à l'approbation de la Régie et elle »;
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

12. Résolutions et autres sujets

M. Marc-André Lalancette fait la présentation de la *Résolution pour assurer l'intégrité des Zones de Culture Protégée (ZCP) au Québec, essentielles à la production de semences de qualité*.

La résolution amendée est adoptée à l'unanimité par les producteurs de la catégorie Prépelage.

13. Levée de l'Assemblée catégorie Prépelage (Plan conjoint)

L'assemblée générale annuelle de la catégorie prépelage (Plan conjoint) est levée, sur une proposition de M. Simon Michaud, appuyée par M. Stéphane Maltais à 10 h 35.

PIERRE-LUC BARRÉ
Président

MICHELLE FLIS
Secrétaire de l'assemblée

Présences des Assemblées de catégorie Prépelage 2025 du Plan conjoint

Producteurs Prépelage

Prénom	Nom	Entreprise
Pierre-Luc	Barré	La Ferme Yves Barré inc.
Claude-Olivier	Blais	Les Fermes David & Richard Blais inc.
Raphaël	Desjardins	
Norbert	Drolet	Ferme Victorin Drolet inc.
Norbert	Drolet	Ferme Victorin Drolet inc.
Luc	Lussier	Ferme Luc Lussier inc.
Mario	Massicotte	Ferme Malefa inc.
Charles	Richard	Humus Sol inc.
Simon	Michaud	
Stéphane	Maltais	

Ordre du jour de l'AGA Prépelage (Syndicat)

**Les Producteurs de pommes de terre du Québec
du 26 mars 2026 de 9 h à 12 h**

Ordre du jour	
1	Ouverture de l'Assemblée catégorie Prépelage (Syndicat)
2	Adoption de l'avis de convocation
3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5	Approbation du procès-verbal de l'AGA Prépelage du Syndicat du 20 mars 2025
6	Élection du président et du vice-président de la catégorie Prépelage pour 2025-2026 (article 13.1 d) du RG)
7	Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (art. 13.2 du RG)
8	Résolutions et autres sujets
9	Levée de l'Assemblée catégorie Prépelage (Syndicat)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie prépelage (syndicale)

des producteurs de pommes de terre du Québec

tenue par vidéoconférence zoom

mercredi 20 mars 2025, à compter de 10 h 36

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée de catégorie Prépelage (Syndicat)

Sur proposition de M. Stéphane Maltais, appuyée par M. Norbert Drolet, M. Pierre-Luc Barré est nommé président d'assemblée.

Mme Michelle Flis, directrice générale et M. Pierre-Luc Barré, président de la catégorie, souhaitent la bienvenue aux membres et invités présents. M. Pierre-Luc Barré déclare donc l'assemblée générale annuelle de la catégorie Prépelage (syndicale) ouverte à 10 h 36, sur proposition de M. Stéphane Maltais, appuyée par M. Norbert Drolet.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de M. Raphaël Desjardins, appuyée par M. Mario Massicotte, l'avis de convocation transmis le 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Pierre-Luc Barré présente l'ordre du jour à l'écran. Sur proposition de M. Norbert Drolet, appuyée par M. Simon Michaud, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Prépelage (Syndicat)
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du PV de l'AGA Prépelage du Syndicat du 20 mars 2024
6. Élection du président et du vice-président de la catégorie Prépelage pour 2025-2026
(article 13.1 d) du RG)
7. Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (art. 13.2 du RG)
8. Modifications aux Règlements généraux
9. Résolutions et autres sujets
10. Levée de l'Assemblée catégorie Prépelage (Syndicat)

4. Adoption de la procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis a fait une lecture sommaire de la Procédure d'assemblée délibérante à l'AGA du Plan conjoint, sur proposition de M. Charles Richard, appuyée par M. Norbert Drolet, la Procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Prépelage du syndicat du 20 mars 2024

Mme Sarah-Maude Larose procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle syndicale de la catégorie Prépelage du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 20 mars 2024.

Sur proposition de M. Mario Massicotte, appuyée par M. Stéphane Maltais, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Élection du président et du vice-président de la catégorie Prépelage pour 2025-2026 (art. 13.1 du RG)

Mme Michelle Flis appelle les mises en candidatures pour les postes de président et vice-président pour siéger au conseil d'administration. Elle rappelle que le membre doit être un producteur en règle et soulève d'autres passages du Règlement général considérant que les membres ont l'habitude d'élire en bloc les producteurs élus au Plan conjoint pour siéger au CA du Syndicat. Elle demande, si tel est toujours le souhait, si un membre veut proposer le vote pour l'élection en bloc du président et du vice-président du Plan conjoint afin qu'ils siègent au CA du syndicat.

Sur une proposition de M. Mario Massicotte et appuyée par M. Norbert Drolet, M. Pierre-Luc Barré est élu au titre de président de la catégorie prépelage sur le CA.

Sur une proposition de M. Pierre-Luc Barré et appuyée par M. Norbert Drolet, M. Raphaël Desjardins est élu vice-président de la catégorie prépelage sur le CA.

7. Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (art. 13.2 du RG)

Mme Michelle Flis rappelle qu'il faut élire au moins cinq délégués et avoir une représentation par région en vue de l'AGA de la semaine suivante.

Sur une proposition de M. Norbert Drolet, appuyée par M. Mario Massicotte, la liste suivante des délégués pour 2025 est adoptée en bloc.

Catégorie Prépelage

Prénom	Nom	Groupe géographique
Pierre-Luc	Barré	C
Claude-Olivier	Blais	B
Norbert	Drolet	B
Stéphane	Maltais	D
Charles	Richard	B
Simon	Michaud	B

8. Modifications aux Règlements généraux

Mme Michelle Flis fait la lecture du Règlement modifiant les Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec :

1. *L'article 10 des Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par :*

a) L'insertion, après le paragraphe a), du paragraphe a.1) suivant :

« a.1) Les administrateurs du Syndicat sont responsables de la réalisation des attributions du conseil d'administration. Ils représentent les PPTQ et sont responsables de la bonne marche du syndicat. »

b) L'insertion, après le paragraphe e), des paragraphes suivants :

« e.1) Lors de la première réunion du conseil d'administration à laquelle un administrateur assiste, une copie des Règles d'éthique et du Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités des Producteurs de pommes de terre du Québec prévues en annexe 3 du présent règlement doit lui être remise. À ce moment, chaque administrateur doit signer le document « Reconnaissance et engagement » prévu en annexe 4 du présent règlement.

e.2) Le paragraphe e.1) du présent article s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux membres de tout comité formé par le Syndicat. »

2. *L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'article 10 e) » par « l'article 10 d) »;*

3. *L'article 13.2 de ce règlement est modifié par l'abrogation des paragraphes a), b) et f);*

4. *Ce règlement est modifié par l'abrogation de l'article 18;*

5. *Les présents amendements au Règlement général entrent en vigueur à la clôture de l'assemblée générale au cours de laquelle ils sont adoptés par les membres, sous réserve de l'approbation de la Régie quant aux dispositions qui sont de la nature de règles de régie interne.*

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que les deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (Selon l'article 20 des Règlements généraux)

9. Autres sujets et résolutions

Aucun autre sujet n'est soulevé.

10. Levée de l'Assemblée catégorie Croustille (Syndicat)

L'assemblée générale annuelle de la catégorie croustille est levée à 10 h 49, sur une proposition de M. Raphaël Desjardins, appuyée par M. Simon Michaud.

PIERRE-LUC BARRÉ
Président

MICHELLE FLIS
Secrétaire de l'assemblée

Présences - Assemblées de catégorie Prépelage 2025 Syndicat

Producteurs Prépelage

Prénom	Nom	Entreprise
Pierre-Luc	Barré	La Ferme Yves Barré inc.
Claude-Olivier	Blais	Les Fermes David & Richard Blais inc.
Raphaël	Desjardins	
Norbert	Drolet	Ferme Victorin Drolet inc.
Norbert	Drolet	Ferme Victorin Drolet inc.
Luc	Lussier	Ferme Luc Lussier inc.
Mario	Massicotte	Ferme Malefa inc.
Charles	Richard	Humus Sol inc.
Simon	Michaud	
Stéphane	Maltais	

Catégorie croustille

AVIS DE CONVOCATION

À TOUTES LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE
POMMES DE TERRE DU QUÉBEC INSCRITS AU FICHIER POUR
LA CATÉGORIE CROUSTILLE

Prenez avis que l'assemblée générales annuelles
de la catégorie CROUSTILLE auront lieu virtuellement jeudi le :
26 mars 2026, de 13 h 30 à 16 h 30

Par la présente, vous êtes convoqués à :

- **L'Assemblée de la catégorie CROUSTILLE du Plan conjoint** dans laquelle vous êtes inscrits au fichier des producteurs à ce jour. Il est prévu :
 - ✓ L'élection des membres du comité de négociation selon l'article 11 du Plan conjoint;

Vous êtes également convoqués à :

- **L'Assemblée syndicale de la catégorie CROUSTILLE** dans laquelle vous êtes inscrits au fichier des membres des PPTQ. Il est prévu l'élection :
 - ✓ Des présidents et vice-présidents de la catégorie CROUSTILLE
 - ✓ De deux représentants supplémentaires comme membres du conseil d'administration.
 - ✓ Des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres du Syndicat.

Voici les informations pour accéder à la réunion via la plateforme Zoom :

<https://zoom.us/j/94436255043>

ID de réunion: 944 3625 5043

Nous vous rappelons que les producteurs désirant siéger au Conseil d'administration doivent être membres du Syndicat.

Nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Anny Lussier à l'adresse alussier@upa.qc.ca ou au 450-679-0540 poste 8398 pour toute question concernant votre inscription au fichier des producteurs.



Jennifer Gagné

Directrice générale par intérim

Ordre du jour de l'AGA Croustille (Plan conjoint)

**Les Producteurs de pommes de terre du Québec
du 26 mars 2026 de 13 h 30 à 16 h 30**

Ordre du jour	
1	Ouverture de l'Assemblée catégorie Croustille (Plan conjoint)
2	Adoption de l'avis de convocation
3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5	Approbation du procès-verbal de l'AGA Croustille du Plan conjoint du 20 mars 2025
6	Présentation et adoption du rapport des activités Croustille
7	Élection des producteurs désignés pour négociations avec Frito-Lay et Yum Yum
8	Élection des trois membres du comité Croustille pour 2025-2026 (article 11 du PC)
9	Résolutions et autres sujets
10	Levée de l'Assemblée catégorie Croustille (Plan conjoint)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie croustille

du plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec
tenue par vidéoconférence zoom

mercredi 20 mars 2025, à compter de 13 h 30

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Croustille (Plan conjoint)

Sur proposition de M. Steve Cantin, appuyée par M. Gabriel Cardinal, M. Martin Goyet est nommé président d'assemblée.

Mme Michelle Flis, directrice générale et M. Martin Goyet, président de la catégorie, souhaitent la bienvenue aux producteurs et invités présents.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de M. Gabriel Cardinal, appuyée par M. Steve Cantin, l'avis de convocation transmis le 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Martin Goyet présente l'ordre du jour. Sur proposition de M. Steve Racz, appuyée par M. Gabriel Cardinal, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Croustille (Plan conjoint)
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Croustille du Plan conjoint du 20 mars 2024
6. Présentation et adoption du rapport des activités Croustille
7. Élection des quatre producteurs désignés pour négociations avec Yum Yum et Frito-Lay
8. Élection des trois membres du comité Croustille pour 2025-2026 (article 11 du PC)
9. Modifications au Règlement sur les contributions
10. Modifications au Règlement sur la contribution spéciale
11. Modifications Plan conjoint
12. Résolutions et autres sujets
13. Levée de l'Assemblée catégorie Croustille (Plan conjoint)

4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis fait une lecture sommaire de la Procédure. Sur proposition de M. Steve Cantin, appuyée par M. Gabriel Cardinal, la Procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Croustille du Plan conjoint du 20 mars 2024

Mme Sarah-Maude Larose procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie croustille du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 20 mars 2024.

Sur motion dûment proposée par M. Stéphane Allard, appuyée par M. Gabriel Cardinal, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Présentation et adoption du rapport des activités Croustille

M. Martin Goyet fait la lecture du rapport des activités.

Plusieurs dossiers ont été menés à bien par le Comité Croustille au cours de l'année 2024. Voici les faits saillants de l'année :

Renouvellement des conventions :

Deux ententes de gré à gré ont été conclues dans le cadre du renouvellement des conventions collectives avec Croustilles Yum Yum et Frito-Lay. Ces ententes ont permis d'améliorer les conditions de ventes et de garantir des prix équitables. Nous sommes fiers du travail accompli et des résultats obtenus :

- Le renouvellement de la **Convention avec Frito-Lay** s'est conclu le 15 mars 2024 avec une entente d'une valeur de + 0,20 \$/qtl. La hausse était sur le prix de base avec une majoration plus importante sur les périodes champ.
- Le renouvellement de la **Convention avec Croustilles Yum Yum** s'est conclu le 28 février 2024 avec une entente d'une valeur de + 0,90 \$/qtl. La hausse était variable par périodes de livraison. Une pré-rencontre d'échanges avant les négociations a permis d'assurer une lecture commune du marché.

Activités de catégorie :

Afin de se tenir informés des dernières tendances du marché, de partager des expériences et de renforcer les liens, différentes rencontres ont eu lieu. Mentionnons la **Journée Transformation** en novembre, le **Comité Transformation** en janvier et les rencontres respectives de **Comités Yum Yum et Frito**. Des représentants ont aussi participé aux **PMANA**.

Rencontre conjointe semencier-producteur-acheteur :

Dans un souci de renforcer la collaboration entre les différents acteurs de notre filière, nous avons réuni, à la

Ferme Constant Cardinal en juillet 2024, un fournisseur de semences, les fournisseurs Yum Yum et Croustilles Yum Yum. Cette journée a été l'occasion de discuter d'enjeux communs et de mieux comprendre la réalité de toute la chaîne d'approvisionnement.

Nous remercions les membres du comité de travail, les producteurs et nos partenaires pour leur engagement et leur contribution. Notamment, M. Gilbert Lavoie avec qui nous collaborons dans le cadre des négociations. Je souhaite également exprimer ma satisfaction quant à la synergie qui s'installe entre les sous-comités de cette catégorie.

Sur proposition de M. Steve Cantin, appuyée par M. Stéphane Allard, le rapport d'activités est adoptée à l'unanimité.

7. Élection des producteurs désignés pour négociations avec Frito-Lay et Yum Yum

Le président d'assemblée, M. Martin Goyet, appelle la période d'élections et demande à l'assemblée de désigner un président d'élections ainsi que deux scrutateurs, le nom de ces personnes devant être dûment proposé par un membre et appuyé par un autre.

M. Gabriel Cardinal propose en bloc, mesdames Michelle Flis, Sarah-Maude Larose et M. Brandon Fombuena respectivement présidente d'élection et scrutateurs. Il est appuyé par M. Frédéric Prémont.

La présidente d'élection appelle les mises en candidatures pour les postes de producteurs désignés pour négociations avec les acheteurs. Mme Michelle Flis avise l'assemblée des postes en élection.

Poste de 1^{er} producteur lié par contrat avec Frito-Lay

	Candidat 1
Mise en candidature	Martin Goyet
Proposée par	Steve Cantin
Appuyée par	Gabriel Blouin

Comme M. Martin Goyet accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 2^e producteur lié par contrat avec Frito-Lay

	Candidat 1
Mise en candidature	Éric Cantin
Proposée par	Martin Goyet
Appuyée par	Steve Cantin

Comme M. Éric Cantin accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 3^e producteur lié par contrat avec Frito-Lay

	Candidat 1
Mise en candidature	Steve Racz
Proposée par	Martin Goyet
Appuyée par	Steve Cantin

Comme M. Steve Racz accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 4^e producteur lié par contrat avec Frito-Lay

	Candidat 1
Mise en candidature	Steve Cantin
Proposée par	Martin Goyet
Appuyée par	Steve Racz

Comme M. Steve Cantin accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 5^e producteur lié par contrat avec Frito-Lay

	Candidat 1
Mise en candidature	Gabriel Blouin
Proposée par	Martin Goyet
Appuyée par	Steve Cantin

Comme M. Gabriel Blouin accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 6^e producteur lié par contrat avec Frito-Lay

	Candidat 1
Mise en candidature	Michel Drainville
Proposée par	Martin Goyet
Appuyée par	Steve Cantin

Comme M. Michel Drainville est absent, il n'est pas en mesure d'accepter sa nomination. Sa nomination est mise en suspens.

Poste de 1^{er} producteur lié par contrat avec Yum Yum

	Candidat 1
Mise en candidature	Gabriel Cardinal
Proposée par	Stéphane Allard
Appuyée par	Frédéric Prémont

Comme M. Gabriel Cardinal accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 2^e producteur lié par contrat avec Yum Yum

	Candidat 1
Mise en candidature	Stéphane Allard
Proposée par	Gabriel Cardinal
Appuyée par	Frédéric Prémont

Comme M. Stéphane Allard accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 3^e producteur lié par contrat avec Yum Yum

	Candidat 1
Mise en candidature	Frédéric Prémont
Proposée par	Gabriel Cardinal
Appuyée par	Stéphane Allard

Comme M. Frédéric Prémont accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 4^e producteur lié par contrat avec Yum Yum

	Candidat 1
Mise en candidature	Guillaume Labbé
Proposée par	Gabriel Cardinal
Appuyée par	Stéphane Allard

Comme M. Guillaume Labbé accepte sa mise en candidature, par téléphone, et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 5^e producteur lié par contrat avec Yum Yum

	Candidat 1
Mise en candidature	Maxim Cardinal
Proposée par	Frédéric Prémont
Appuyée par	Stéphane Allard

Comme M. Maxime accepte sa mise en candidature, par téléphone, et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

8. Élection des trois membres du comité Croustille pour 2025-2026 (article 11 du PC)

L'élection des membres formant les comités, prévue à l'article 11 du Plan conjoint est soumise à la procédure suivante.

Mme Michelle Flis déclare l'ouverture de la période d'élections et avise l'assemblée des postes en élection. Les observateurs sont gardés en « salle principale ».

Poste de président du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Martin Goyet
Proposée par	Gabriel Blouin
Appuyée par	Gabriel Cardinal

Comme M. Martin Goyet accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de vice-président du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Gabriel Cardinal
Proposée par	Gabriel Blouin
Appuyée par	Marjolaine Dionne

Comme M. Gabriel Cardinal accepte sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

Poste de 3^e membre du comité

	Candidat 1
Mise en candidature	Éric Cantin
Proposée par	Martin Goyet
Appuyée par	Steve Cantin

Comme M. Éric Cantin avait préalablement accepté sa mise en candidature et qu'il n'y a aucun autre candidat, il est déclaré élu.

La période d'élections est suspendue.

9. Modifications au Règlement sur les contributions

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur les contributions. La proposition retenue par le Conseil d'administration inclut une augmentation de 5% pour les années 2025, 2026 et 2027 et une augmentation de 3% pour l'année 2028. Par la suite, pour 2029 ainsi que les années subséquentes, l'augmentation correspondrait au pourcentage de l'IPC.

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que le deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification règlementaire. (selon l'article 20 des Règlements généraux)

10. Modifications au Règlement sur la contribution spéciale

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur la contribution spéciale des Producteurs de pommes de terre pour la promotion, la publicité, la recherche, le développement et la formation.

La modification se résume en l'ajout de la mention suivante à la fin du deuxième paragraphe de l'article 1 :

« Ce montant de 10 \$ est augmenté à 10,50 \$ à compter de l'année récolte 2025, à 11,03 \$ à compter de l'année récolte 2026, à 11,58 \$ à compter de l'année récolte 2027 et à 11,92 \$ à compter de l'année récolte 2028. Pour l'année récolte 2029 et les années récoltes subséquentes, le montant de 11,92 \$ est augmenté annuellement du montant équivalant au pourcentage de la variation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au Québec publié par Statistique Canada en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985, c. S-19) entre les deux années précédentes. »

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que le deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification règlementaire. (selon l'article

20 des Règlements généraux)

Une résolution de recommandation de ce projet de modification aux contributions est mise sur le plancher. Elle a été proposée par M. Martin Goyet et appuyée par M. Frédéric Prémont.

11. Modifications au Plan conjoint

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement modifiant le Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec. La modification inclut ces deux mentions:

1. L'article 12 du Plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par la suppression de « est sujette à l'approbation de la Régie et elle »;
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

12. Résolutions et autres sujets

M. Marc-André Lalancette fait la présentation de la *Résolution pour assurer l'intégrité des Zones de Culture Protégée (ZCP) au Québec, essentielles à la production de semences de qualité*.

La résolution est adoptée à l'unanimité par les producteurs de la catégorie Croustille.

13. Levée de l'Assemblée de la catégorie Croustille (Plan conjoint)

L'assemblée générale annuelle de la catégorie croustille (Plan conjoint) est levée, sur une proposition de M. Stéphane Allard, appuyée par M. Gabriel Blouin à 14 h 57.

MARTIN GOYET
Président

MICHELLE FLIS
Secrétaire de l'assemblée

Présences - Assemblées de catégorie Croustille 2025 Plan conjoint

Producteurs Croustille

Prénom	Nom	Entreprise
Stéphane	Allard	Les Entreprises Stéphane Allard inc.
Patrick	Blouin	
Steve	Cantin	Ferme Roger Cantin et Fils inc.
Gabriel	Cantin	
Éric	Cantin	Ferme Éric Cantin inc.
Gabriel	Cardinal	Ferme Constant Cardinal Itée
Martin	Goyet	Les Fermes M.V.G. inc.
Frédéric	Prémont	Ferme J.C. Prémont et Fils inc.
Steve	Racz	Frank Racz inc.

Ordre du jour de l'AGA Croustille (Syndicat)

Les Producteurs de pommes de terre du Québec

du 26 mars 2026 de 13 30 à 16 30

Zoom

Ordre du jour	
1	Ouverture de l'Assemblée catégorie Croustille (Syndicat)
2	Adoption de l'avis de convocation
3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5	Approbation du procès-verbal de l'AGA Croustille du Syndicat du 20 mars 2025
6	Élection du président et du vice-président de la catégorie Croustille pour 2025-2026 (article 13.1 d) du RG)
7	Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (article 13.2 du RG)
8	Résolutions et autres sujets
9	Levée de l'Assemblée catégorie Croustille (Syndicat)

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle de la catégorie croustille (syndicale)

des producteurs de pommes de terre du Québec
tenue par vidéoconférence zoom
mercredi 20 mars 2025, à compter de 14 h 58

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'assemblée de catégorie croustille (Syndicat)

Sur proposition de M. Gabriel Cardinal, appuyée par M. Frédéric Prémont, M. Martin Goyet est nommé président d'assemblée.

Mme Michelle Flis, directrice générale et M. Martin Goyet, président de la catégorie, souhaitent la bienvenue aux producteurs et invités présents. M. Martin Goyet déclare l'assemblée générale annuelle de la catégorie croustille (syndicale) ouverte à 14 h 58, sur proposition de M. Gabriel Blouin, appuyée par M. Gabriel Cardinal.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de M. Gabriel Blouin, appuyée par M. Stéphane Allard, l'avis de convocation transmis le 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Martin Goyet présente l'ordre du jour à l'écran. Sur proposition de M. Stéphane Allard, appuyée par M. Gabriel Cardinal, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Autre sujet » ouvert.

1. Ouverture de l'Assemblée catégorie Croustille (Syndicat)
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du PV de l'AGA Croustille du Syndicat du 20 mars 2024
6. Élection du président et du vice-président de la catégorie Croustille pour 2025-2026
(article 13.1 d) du RG)
7. Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres
(article 13.2 du RG)
8. Modifications aux Règlements généraux
9. Résolutions et autres sujets
10. Levée de l'Assemblée catégorie Croustille (Syndicat)

4. Adoption de la procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis fait une lecture sommaire des règles et procédures d'assemblée. Sur proposition de M. Stéphane Allard, appuyée par M. Frédéric Prémont, la procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA Croustille du Syndicat du 20 mars 2024

Mme Sarah-Maude Larose procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle syndicale de la catégorie Croustille du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 20 mars 2024.

Sur proposition de M. Gabriel Cardinal, appuyée par M. Stéphane Allard, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Élection du président et du vice-président de la catégorie Croustille pour 2025-2026 (article 13.1 d) du RG)

Mme Michelle Flis appelle les mises en candidatures pour les postes de président et vice-président pour siéger au conseil d'administration. Elle rappelle que le membre doit être un producteur en règle et soulève d'autres passages du Règlement général considérant que les membres ont l'habitude d'élire en bloc les producteurs élus au Plan conjoint pour siéger au CA du Syndicat.

Elle appelle les mises en candidature, M. Martin Goyet est proposé au poste de président par M. Stéphane Allard, secondé de M. Gabriel Blouin.

Au poste de vice-président, M. Martin Goyet propose M. Éric Cantin, secondé de M. Gabriel Cardinal. Il accepte sa mise en candidature.

Ainsi, messieurs Martin Goyet et Éric Cantin sont nommés sur le CA.

7. Élection des délégués et délégués substituts aux fins de l'AGA des membres (article 13.2 du RG)

Mme Michelle Flis rappelle qu'il faut au moins cinq délégués et avoir une représentation par région.

Sur une proposition de M. Martin Goyet, appuyée par M. Frédéric Prémont, la liste suivante des délégués pour 2024 est adoptée en bloc.

Catégorie Croustilles

Prénom	Nom	Groupe géographique
Gabriel	Blouin	B
Stéphane	Allard	C
Gabriel	Cardinal	C
Martin	Goyet	D
Frédéric	Prémont	B

8. Modifications aux Règlements généraux

Mme Michelle Flis fait la lecture du Règlement modifiant les Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec :

1. L'article 10 des Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par :

a) L'insertion, après le paragraphe a), du paragraphe a.1) suivant :

« a.1) Les administrateurs du Syndicat sont responsables de la réalisation des attributions du conseil d'administration. Ils représentent les PPTQ et sont responsables de la bonne marche du syndicat. »

b) L'insertion, après le paragraphe e), des paragraphes suivants :

« e.1) Lors de la première réunion du conseil d'administration à laquelle un administrateur assiste, une copie des Règles d'éthique et du Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités des Producteurs de pommes de terre du Québec prévues en annexe 3 du présent règlement doit lui être remise. À ce moment, chaque administrateur doit signer le document « Reconnaissance et engagement » prévu en annexe 4 du présent règlement.

e.2) Le paragraphe e.1) du présent article s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux membres de tout comité formé par le Syndicat. »

2. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'article 10 e) » par « l'article 10 d) »;

3. L'article 13.2 de ce règlement est modifié par l'abrogation des paragraphes a), b) et f);

4. Ce règlement est modifié par l'abrogation de l'article 18;

5. Les présents amendements au Règlement général entrent en vigueur à la clôture de l'assemblée générale au cours de laquelle ils sont adoptés par les membres, sous réserve de l'approbation de la Régie quant aux dispositions qui sont de la nature de règles de régie interne.

Nous reprendrons en détails cette proposition à l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025 afin que le deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (selon l'article 20 des Règlements généraux)

9. Autres sujets et résolutions

Aucun autre sujet n'est soulevé.

10. Levée de l'Assemblée catégorie Croustille (Syndicat)

L'assemblée générale annuelle de la catégorie croustille est levée à 15 h 10, sur une proposition de M. Stéphane Allard, appuyée par M. Frédéric Prémont.

MARTIN GOYET
Président

MICHELLE FLIS
Secrétaire de l'assemblée

Présences - Assemblées de catégorie Croustille 2025 Syndicat

Producteurs Croustille

Prénom	Nom	Entreprise
Stéphane	Allard	Les Entreprises Stéphane Allard inc.
Patrick	Blouin	
Steve	Cantin	Ferme Roger Cantin et Fils inc.
Gabriel	Cantin	
Éric	Cantin	Ferme Éric Cantin inc.
Gabriel	Cardinal	Ferme Constant Cardinal Itée
Martin	Goyet	Les Fermes M.V.G. inc.
Frédéric	Prémont	Ferme J.C. Prémont et Fils inc.
Steve	Racz	Frank Racz inc.

**Assemblée générale annuelle
du syndicat**

AVIS DE CONVOCATION

À TOUTES LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC INSCRITS AU FICHIER

Prenez avis que les assemblées générales annuelles du Plan conjoint
et du Syndicat se tiendront à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières le mercredi le:
1^{er} avril 2026, de 8h30 à 16h30.

Par la présente, vous êtes convoqués à :

- **L'Assemblée générale du Plan conjoint** des producteurs visés par le Plan conjoint à ce jour.

Il est prévu :

- l'adoption du rapport annuel des activités des PPTQ;
- l'approbation des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;
- la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier en cours.

Vous êtes également convoqués à :

- **L'Assemblée annuelle syndicale des membres des Producteurs de pommes de terre du Québec** visés par le Plan conjoint à ce jour.

Il est prévu :

- l'approbation des états financiers du programme de paiements anticipés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;
- la nomination de l'examineur pour l'exercice financier en cours.

Nous vous rappelons que les producteurs désirant siéger au Conseil d'administration doivent être membres du Syndicat.

Nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Anny Lussier à l'adresse alussier@upa.qc.ca ou au 450-679-0540 poste 8398 pour toute question concernant votre inscription au fichier des producteurs.



Jennifer Gagné

Directrice générale par intérim

Ordre du jour

**Assemblée générale annuelle du Syndicat
des Producteurs de pommes de terre du Québec
Mercredi, 1^{er} avril 2026
Hôtel Delta, Trois-Rivières**

Heure	Sujets	
8h30	1	Ouverture de l'AGA du Syndicat
	2	Adoption de l'avis de convocation
	3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
	4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
	5	Approbation du PV de l'AGA du Syndicat du 26 mars 2025
9h00	6	Résolutions et autres sujets
9h30	7	Levée de l'AGA du Syndicat

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE (SYNDICALE)

DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC
MERCREDI 26 MARS 2025, À COMPTER DE 16 H 32

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'AGA du Syndicat

Sur proposition de M. Martin Goyet, appuyée par M. Gord Medynski, M. Francis Desrochers est nommé président d'assemblée et l'enregistrement de l'assemblée autorisé.

Mme Michelle Flis, directrice générale, Mme Sarah-Maude Larose, directrice de la mise en marché et M. Francis Desrochers, président, souhaitent la bienvenue aux producteurs et invités présents.

M. Francis Desrochers déclare l'assemblée générale annuelle (syndicale) ouverte à 16 H 32, sur proposition de M. Marc-André Lalancette, appuyée par M. Gord Medynski.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de M. Martin Goyet, appuyée par M. Gord Medynski, l'avis de convocation transmis le 25 février 2025 est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Francis Desrochers présente l'ordre du jour à l'écran. Sur proposition de M. Brandon Fombuena, appuyée par M. Jean-François Chabot, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

1. Ouverture de l'AGA du Syndicat
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du procès-verbal de l'AGA du Syndicat du 27 mars 2024
6. Modifications aux Règlements généraux
7. Résolutions et autres sujets
8. Levée de l'AGA du Syndicat

4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis a fait une lecture sommaire de la Procédure de l'AGA Plan conjoint, donc sur proposition de M. Paul-André Michaud, appuyée par M. Benjamin Forest, la Procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du procès-verbal de l'AGA du syndicat du 27 mars 2024

Mme Sarah-Maude Larose procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 27 mars 2024. Sur motion dûment proposée par Mme Manon Jobin, appuyée par M. Jean-François Chabot, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Modifications aux Règlements généraux

Mme Michelle Flis fait la lecture du Règlement modifiant les Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec :

1. L'article 10 des Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par :

a) L'insertion, après le paragraphe a), du paragraphe a.1) suivant :

« a.1) Les administrateurs du Syndicat sont responsables de la réalisation des attributions du conseil d'administration. Ils représentent les PPTQ et sont responsables de la bonne marche du syndicat. »

b) L'insertion, après le paragraphe e), des paragraphes suivants :

« e.1) Lors de la première réunion du conseil d'administration à laquelle un administrateur assiste, une copie des Règles d'éthique et du Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités des Producteurs de pommes de terre du Québec prévues en annexe 3 du présent règlement doit lui être remise. À ce moment, chaque administrateur doit signer le document « Reconnaissance et engagement » prévu en annexe 4 du présent règlement.

e.2) Le paragraphe e.1) du présent article s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux membres de tout comité formé par le Syndicat. »

2. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'article 10 e) » par « l'article 10 d) »;

3. L'article 13.2 de ce règlement est modifié par l'abrogation des paragraphes a), b) et f);

4. Ce règlement est modifié par l'abrogation de l'article 18;

5. Les présents amendements au Règlement général entrent en vigueur à la clôture de l'assemblée générale au cours de laquelle ils sont adoptés par les membres, sous réserve de l'approbation de la Régie quant aux dispositions qui sont de la nature de règles de régie interne.

Nous reprendrons en détails cette proposition qui avait été présentée à titre informative aux AGA de catégories afin que le deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (selon l'article 20 des Règlements généraux)

Nous procédons au vote. Ces modifications sont adoptées à l'unanimité sur proposition de M. Pierre-Luc Barré, appuyée par M. Marc-André Lalancette.

9. Autres sujets et résolutions

Aucun autre sujet n'est soulevé.

11. Levée de l'AGA du Syndicat

L'assemblée générale annuelle syndicale est levée à 16 H 36, sur une proposition de M. Paul-André Michaud, appuyée par M. Pierre Vaillancourt.



FRANCIS DESROCHERS

Président



MICHELLE FLIS

Secrétaire de l'assemblée

Présences des producteurs à l'assemblée générale annuelle 2025

Prénom	Nom	Entreprise
Julie	Bacon	9185-4885 Qc Inc. (Ferme Patasol)
Jean-Christophe	Beauparlant	Ferme Réjean Beauparlant Inc.
Réjean	Beauparlant	Ferme Réjean Beauparlant Inc.
Daniel	Blain	Patates Daniel Blain
Jeremy	Bolduc	Ferme Philippe bolduc & fils inc
Pierre-Luc	Bouchard	Les Semences Bouchard inc.
Normand	Bournival	Les Terres Maraîchères Norvie inc.
Gabriel	Cardinal	Ferme Constant Cardinal
Jean-François	Chabot	9185-4885 Qc Inc. (Ferme Patasol)
Mario	Charron	Ferme VM Turcot
Carl	Cormier	Carl Cormier
Amélie	de la Durantaye	Nordany
Raphael	Desjardins	Les fermes tri-jardins inc.
Diane	Dumouchel	Guerin et freres 2000 inc.
Marjolaine	Dionne	
Yvon Junior	Fiset	Ferme Fiset Lyster inc.
Mario	Giguère	Mario Giguère
Mario	Guerin	
Manon	Jobin	Propur 9517-8869
Jacob	Lacombe	Ferme Lacombe et Fils inc.
Michael	Lafontaine	Ferme Lunick Inc.

Marc André	Lalancette	Ferme Jean Yves Lalancette et fils
Jacques	Langlois	Ferme Lunick Inc.
Frederik	Malenfant	Propur
Laurie-Anne	Morin	Semences A. Rivard
Mario	Niquet	Ferme bergeron niquet inc
Charles	Paquet	Ferme Pasquier
Anthony	Razafimahatratra	Ferme Lunick Inc.
Kévin	Rivard	Productions Rivard
Stéphane	Rondeau	Ferme Fernand Rondeau et fils inc.
Pascal	Trudeau	Ferme J.Ouimet
Isabelle	Turcot	Ferme Vianney et Marguerite Turcot Inc.

Présences des invités à l'assemblée générale annuelle 2025

Prénom	Nom	Entreprise/organismes
Stéphane	Armanda	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Julie	Bacon	9185-4885 Qc Inc. (Ferme Patasol)
Jean-Christophe	Beuparant	Ferme Réjean Beuparant inc.
Réjean	Beuparant	Ferme Réjean Beuparant inc
Antoine	Bédard	
Massimo	Bergamini	Fruit and Vegetable Growers of Canada
Daniel	Blain	Patates Daniel Blain
Jeremy	Bolduc	Ferme Philippe bolduc & fils inc
Daniel	Bolduc	Ferme Daniel Bolduc et fils
Pier-Luc	Bouchard	Les Semences Bouchard inc.
Evens	Bouchard	Propur
Christina	Boucher	Acolyte
Normand	Bournival	Les Terres Maraîchères Norvie inc.
Sébastien	Brière	Brière Agro-Services inc.
Gabriel	Cardinal	Ferme Constant Cardinal
Jean-François	Chabot	9185-4885 Qc Inc. (Ferme Patasol)
Mario	Charron	Isabelle Turcot
Emmanuelle	Clément	Acolyte
Carl	Cormier	Carl Cormier
Michael	Cosgrove	Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec
Justin	Coutu	
Daniel	Pinsonneault	R. Pinsonneault et fils
Amélie	de la Durantaye	Nordany
Raphael	Desjardins	Les fermes tri-jardins inc.
Marie-Hélène	Déziel	DDSA / MAPAQ
Diane	Dumouchel	Guerin et freres 2000 inc
Marjolaine	Dionne	

Paul	Doyon	Union des producteurs agricoles
Yvon Junior	Fiset	Ferme Fiset Lyster inc.
Mario	Giguère	Mario Giguère
Mario	Guérin	
Éric	Guillemette	Propur
Caleigh	Hallink-Irvin	Canadian Potato Council
Kathleen	Jean-Mary	RMAAQ
Jean-Michel	Ouellet	Propur
Manon	Jobin	Propur
Jacob	Lacombe	Ferme M. Lacombe et Fils inc.
Michael	Lafontaine	Ferme Lunick Inc.
Mario	Lalancette	AQDFL - Mouvement J'aime les fruits et légumes
Marc-André	Lalancette	Ferme Jean Yves Lalancette et fils
Jacques	Langlois	Ferme Lunick inc.
Frédéric	Malenfant	Propur
Laurie-Anne	Morin	Semences A. Rivard
Caroline	Morneau	La Terre de chez nous
Mario	Niquet	Ferme Bergeron Niquet inc
Charles	Paquet	Ferme Pasquier
Paul-André	Michaud	Ferme P.A. Michaud
Almodovar	Philippine	
Guillaume	Provost	Acolyte
Anthony	Razafimahatratra	Ferme Lunick inc.
Kévin	Rivard	Productions Rivard
Stéphane	Rondeau	Ferme Fernand Rondeau et fils inc.
Jasmine	Sauvé	Association des producteurs de fraises et framboises du Québec
Mylène	Savard	
Victoria	Stamper	United Potato Growers of Canada
Stephan	Maltais	Productions Maltais
Frédéric	Tremblay	La Patate Lac-St-Jean
Pascal	Trudeau	Ferme J.Ouimet
Isabelle	Turcot	Ferme Vianney et Marguerite Turcot Inc.

Présences du personnel

Assemblée générale annuelle 2025

Prénom	Nom	Entreprise
Émilie	Berthiaume	Agente aux communications
Michelle	Flis	Directrice principale
Brandon	Fombuena	Agent de projets
Sarah-Maude	Larose	Directrice de la mise en marché

**Assemblée générale annuelle
du plan conjoint**

AVIS DE CONVOCATION

À TOUTES LES PRODUCTRICES ET PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC INSCRITS AU FICHIER

Prenez avis que les assemblées générales annuelles du Plan conjoint et du Syndicat se tiendront à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières le mercredi le:
1^{er} avril 2026, de 8h30 à 16h30.

Par la présente, vous êtes convoqués à :

- **L'Assemblée générale du Plan conjoint** des producteurs visés par le Plan conjoint à ce jour.

Il est prévu :

- l'adoption du rapport annuel des activités des PPTQ;
- l'approbation des états financiers de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;
- la nomination de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier en cours.

Vous êtes également convoqués à :

- **L'Assemblée annuelle syndicale des membres des Producteurs de pommes de terre du Québec** visés par le Plan conjoint à ce jour.

Il est prévu :

- l'approbation des états financiers du programme de paiements anticipés de l'exercice se terminant le 31 décembre 2025;
- la nomination de l'examineur pour l'exercice financier en cours.

Nous vous rappelons que les producteurs désirant siéger au Conseil d'administration doivent être membres du Syndicat.

Nous vous invitons à communiquer avec M^{me} Anny Lussier à l'adresse alussier@upa.qc.ca ou au 450-679-0540 poste 8398 pour toute question concernant votre inscription au fichier des producteurs.



Jennifer Gagné

Directrice générale par intérim

Ordre du jour

**Assemblée générale annuelle du plan conjoint
des Producteurs de pommes de terre du Québec**

Mercredi, 1er avril 2026

Hôtel Delta, Trois-Rivières

Heure	Sujet	
9h30	1	Ouverture de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint
	2	Adoption de l'avis de convocation
	3	Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
	4	Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
	5	Approbation du PV de l'AGA du Plan conjoint du 26 mars 2025
9h50	6	Message du président, M. Francis Desrochers
10h05	7	Présentation du rapport d'activités et période de questions
10h50	8	Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 2025
11h15	9	Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier 2026
11h30	10	Présentation de M ^{me} Emmanuelle Clément, Acolyte
12h00	11	Présentation du programme de paiement anticipé 2026, M ^{me} Paula Mazabel
12h15		Ajournement pour le dîner
13h30	12	Allocution de la 1 ^{er} vice-présidente générale de l'UPA, M ^{me} Stéphanie Levasseur
14h00	13	Allocution de M. Stéphane Armanda, MELCCFP
14h30	14	Présentation de M ^{me} Victoria Stamper, United
15h00	15	Présentation de M. Michael Cosgrove, CRPTQ
15h30	16	Résolutions et autres sujets
16h15	17	Levée de l'AGA du Plan conjoint

Procès-verbal de l'assemblée générale annuelle

du plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec

mercredi 26 mars 2025, à compter de 8 h 30

Présences : liste annexée au présent procès-verbal

1. Ouverture de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint

Sur proposition de M. Jean-François Chabot, appuyée par M. Gord Medynski, M. Francis Desrochers est nommé président d'assemblée et l'enregistrement de l'assemblée autorisé.

Mme Michelle Flis, directrice générale, Mme Sarah-Maude Larose, directrice de la mise en marché, et M. Francis Desrochers, président, souhaitent la bienvenue aux producteurs et invités présents. M. Desrochers salue les intervenants de la RMAAQ présents soit Mme Kathleen Jean-Mary. M. Francis Desrochers déclare l'assemblée générale annuelle ouverte à 8 h 54, sur proposition de M. Yvon Junior Fiset, appuyée par M. Simon Michaud.

2. Adoption de l'avis de convocation

Sur proposition de M. Claude-Olivier Blais, appuyée par M. Benjamin Forest, l'avis de convocation, transmis le 25 février 2025, est adopté à l'unanimité.

3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour

M. Francis Desrochers présente l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'AGA des producteurs visés par le Plan conjoint
2. Adoption de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption du projet d'ordre du jour
4. Adoption de la Procédure d'assemblée délibérante
5. Approbation du PV de l'AGA du Plan conjoint du 27 mars 2024
6. Message du président
7. Présentation et adoption du rapport des activités du Plan conjoint
8. Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 2024
9. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier 2025
10. Modifications au Règlement sur les contributions
11. Modifications au Règlement sur la contribution spéciale
12. Modifications au Plan conjoint
13. Allocution de M. Paul Doyon, 1^{er} vice-président général de l'UPA
14. Présentation de M. Stéphane Armanda du MELCCFP
15. Présentation de Mme Victoria Stamper, tarifs douaniers et portrait canadien
16. Présentation de Mme Anny Lussier, portail PPTQ
17. Présentation de l'agence Acolyte
18. Présentation de M. Michael Cosgrove, CRPTQ
19. Résolutions et autres sujets
20. Levée de l'AGA du Plan conjoint

Sur motion dûment proposée par M. Jean-François Chabot, appuyée par M. Raphaël Desjardins, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité en laissant le point « Autres sujets » ouvert.

4. Lecture et adoption de la Procédure d'assemblée délibérante

Mme Michelle Flis fait une lecture sommaire de la Procédure d'assemblée délibérante. Sur proposition de Mme Juliette Lévesque, appuyée par M. Michaud, la procédure d'assemblée délibérante est adoptée à l'unanimité.

5. Approbation du PV de l'AGA du Plan conjoint du 27 mars 2024

Mme Sarah-Maude Larose procède à la lecture abrégée du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec, tenue le 27 mars 2024. Sur motion dûment proposée par M. Marc-André Lalancette, appuyée par M. Réjean Beauparlant, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

6. Message du président

M. Francis Desrochers fait la lecture de ce message à l'assemblée présente :

La collaboration étroite entre nos différents groupes a été essentielle à nos progrès cette année. Cette approche nous permet d'accroître notre compétitivité. C'est en combinant nos efforts individuels et collectifs que nous pourrons bâtir une chaîne d'approvisionnement plus solide et influencerons positivement notre avenir.

Nous restons vigilants et proactifs dans ce domaine, en travaillant en étroit partenariat avec les acteurs impliqués. C'est un travail de longue haleine, mais en unissant nos ressources, nous améliorons l'état de la recherche, de manière à mieux appréhender les défis environnementaux.

Cette année encore, nous avons maintenu un dialogue constructif avec les instances gouvernementales. Ces partenariats nous permettent de faire entendre la voix de notre industrie dans l'élaboration des politiques publiques. La participation active à ces consultations et groupes de travail contribue à ce que la réalité terrain soit prise en considération.

*Les représentations concertées des différents groupes ont d'ailleurs permis d'obtenir **Agri-relance**, pour compenser les pertes engendrées par les fortes pluies en 2023. Au terme des deux dernières saisons de production, nous travaillons aussi de près avec la **FADQ** pour que les programmes soient adaptés aux réalités actuelles du terrain.*

*Je pense aussi au **MAPAQ**, partenaire indispensable à la résilience de notre secteur, par son rôle crucial dans la gestion des Zones de culture protégée. Ces zones sont un atout majeur pour assurer la qualité des semences et la pérennité de l'industrie de la pomme de terre. **Il est crucial de poursuivre nos efforts en biosécurité.***

Avec la relance de Table filière pomme de terre, nous avons une plateforme de concertation

qui permet de travailler conjointement sur les enjeux communs. Bien qu'encore à ces débuts, elle offre un cadre différent qui rapproche les différents acteurs pour mettre en œuvre des initiatives qui vont accroître notre compétitivité sur les marchés.

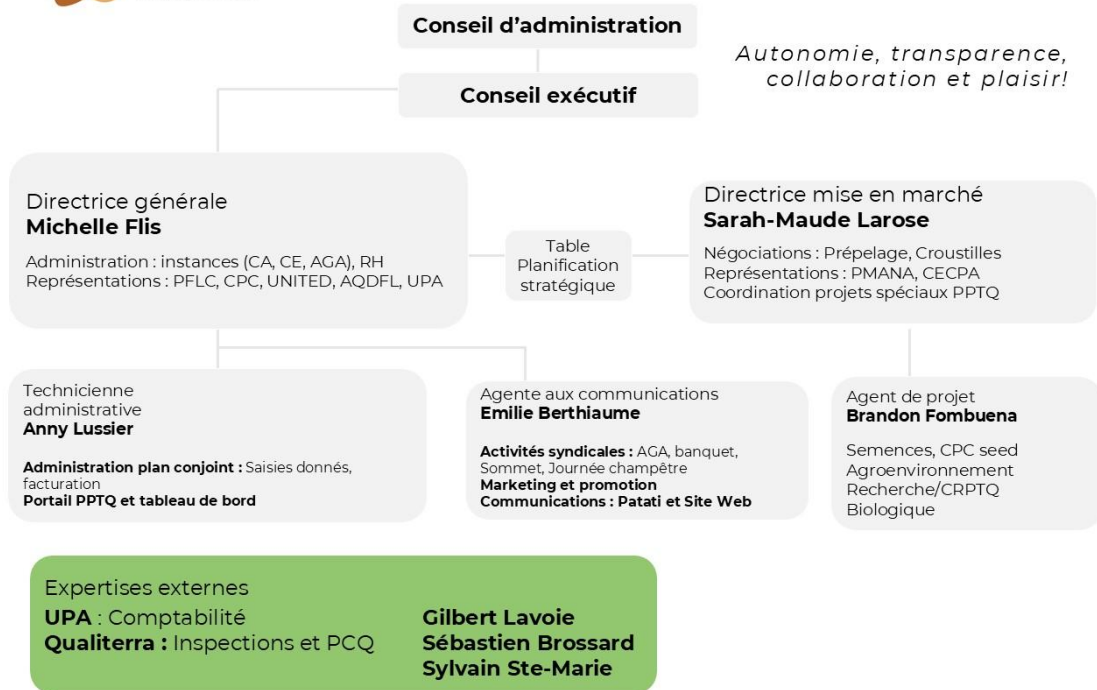
Je suis heureux de constater l'étroite collaboration que nous avons avec ces instances et qui nous suivent lorsque nous partageons les défis du terrain. Les changements climatiques, les nouvelles maladies et les pressions économiques nous obligent à innover et à nous adapter en permanence. Sachez que les PPTQ sont ouverts à toute forme de partenariat susceptible de contribuer à l'essor de notre industrie. Un énorme merci à toute l'équipe, aux producteurs, à nos partenaires d'affaires et nos collaborateurs pour votre dévouement constant.

M. Desrochers mentionne que nous nous tenons informer des plus récentes nouvelles en ce qui attrait au dossier des tarifs douaniers américains. Il affirme que nous transmettrons aux producteurs toutes les informations recueillies si la mise en œuvre de nouveaux tarifs auront un impact sur notre industrie.

M. Desrochers termine en félicitant Virginie Bourque et Pierre-Luc Barré suite au prix des jeunes agriculteurs d'élite du Canada (pour la portion Québec) qu'ils ont remporté en janvier dernier.

7. Présentation et adoption du rapport des activités du Plan conjoint

M. Francis Desrochers informe les participants que le rapport annuel 2024, entièrement virtuel, est désormais disponibles sur le site web des PPTQ. Il précise que ce rapport s'adresse aux producteurs, membres et intervenants de l'industrie concernés par les activités de l'organisation. Il ajoute que les documents d'assemblée, incluant la convocation, le procès-verbal, la procédure d'assemblée délibérante, l'ordre du jour et la procédure électorale, y sont également accessibles. Il souligne toutefois que les états financiers, étant confidentiels, seront transmis uniquement aux personnes concernées. Mme Michelle Flis poursuit avec quelques statistiques sur les membres des PPTQ et sur les producteurs de pommes de terre du Québec en introduisant le napperon des productions. Ensuite, Mme Flis présente les différents tableaux des membres des comités de négociation du Plan conjoint de 2024, des membres du CA et du CE pour 2024-2025 et avec la permanence de l'organisation.



Mme Michelle Flis présente la vision de la direction et l'organigramme de la répartition des tâches du personnel du Syndicat. En 2024-2025, l'équipe était composée de :

- **Michelle Flis**, directrice générale
- **Sarah-Maude Larose-Lavallée**, directrice de la mise en marché
- **Brandon Fombuena**, agent de projets – développement en agroenvironnement
- **Anny Lussier**, technicienne administrative
- **Emilie Berthiaume**, agente aux communications (depuis le 9 décembre 2024)

Mme Flis termine en renommant les valeurs organisationnelles partagées soient, l'autonomie, la transparence, la collaboration et le plaisir!

Du côté national et international, Mme Flis nous informe les PPTQ sont membres de plusieurs organisations de concertation tant au Canada qu'aux États-Unis. Ces affiliations facilitent le réseautage et le développement de relations stratégiques avec les acteurs clés de l'industrie. L'intelligence de marché que nous récoltons grâce à nos partenaires affiliés constitue un levier important pour notre organisation. La délégation qui participe aux diverses rencontres comprend généralement un ou deux élus ainsi qu'un représentant de la permanence. Parmi nos principaux affiliés, on trouve :

Les Producteurs de fruits et légumes du Canada (PFLC) : Les PPTQ comptent trois représentants au sein du Comité national de la pomme de terre (CPC). Le Québec occupe la vice-présidence du CPC et occupe également des postes au sous-comité semence et au

groupe de recherche.

UNITED Potato Growers of Canada : Le Québec conserve son engagement actif au sein de cette organisation avec un représentant de la permanence et un élu siégeant au conseil d'administration. Grâce à cette implication nationale, les PPTQ ont obtenu un financement de AAC par le biais du Programme canadien des priorités stratégiques de l'agriculture pour le développement d'un outil numérique visant à optimiser les décisions d'affaires dans la filière de la pomme de terre canadienne. Ce projet met en place une application de gestion intégrée en ligne qui centralisera les données des producteurs à travers le pays dans un seul système. L'objectif est de développer une plateforme permettant de gérer les principaux indicateurs du marché, d'améliorer la compréhension du marché et de faciliter la prise de décisions en simplifiant l'analyse et en maximisant la pertinence des informations collectées. Ce projet est mené en collaboration avec UNITED.

Potato Marketing Association of North America (PMANA) : Les PPTQ participent activement aux réunions de cette association. Lors des rencontres annuelles tenues à Las Vegas en novembre 2024 et au Dakota du Nord en juillet 2024, trois représentants des PPTQ ont pris part aux discussions. Ces rencontres permettent d'échanger des informations stratégiques essentielles pour les négociations des conventions de mise en marché, notamment dans les secteurs du prépelage et de la croustille.

World Potato Congress (WPC) : Depuis 2015, les PPTQ ont participé pour la première fois au WPC, qui s'est tenu à Adelaide, en Australie, en juin 2024. Nous sommes également devenus partenaires de cette organisation, dont la mission est de créer des réseaux afin de favoriser la croissance durable de l'industrie de la pomme de terre et de devenir l'organisation mondiale de référence pour les réseaux liés à la pomme de terre.

Potato Association of America (PAA) : Cette année, les PPTQ ont envoyé un représentant pour aborder les principaux enjeux liés à la semence, notamment les méthodes de test post-récolte pour la certification, les tests de nématode doré (PCN) au Canada et aux États-Unis, le plan d'action contre la gale verruqueuse de la pomme de terre, et la mise à jour du plan de gestion des virus.

Participation à divers événements : Les PPTQ prennent part à plusieurs événements et foires de l'industrie, tels que ceux organisés par l'Association québécoise de la distribution des fruits et légumes (AQDFL), l'Association canadienne de la distribution de fruits et légumes (ACDFL), la Potato Association of America (PAA), ainsi que le Potato Expo.

Nous enchaînons avec une **tournée des activités de chacune des catégories.**

Pour la **table**, M. Francis Desrochers déclare que, Le Comité Table a continué de travailler en étroite collaboration avec les producteurs et ses partenaires clés. Les rencontres hebdomadaires du Comité d'analyse des marchés et des Comités grossistes ont été essentielles pour assurer une communication fluide. Ces échanges réguliers visent à garantir des prix justes pour les producteurs. Au besoin, ces rencontres sont élargies aux autres secteurs pour faciliter la collaboration. Pour le comité conjoint, nous avons tenu trois rencontres dans le but de faire le point sur les aspects jugés prioritaires, notamment les inspections et le budget marketing. Le 27 juin dernier a eu lieu la Journée Table 2024. Cet

événement a rassemblé les producteurs et les partenaires pour échanger sur les enjeux communs de la nouvelle saison à venir. Notre participation au Crop Transition et au Potato Expo nous a permis d'identifier les tendances clés pour les mois qui suivent. La Tournée des chaînes permet d'échanger avec les chaînes sur les enjeux propres à la saison en cours. Dans le cadre du mois de la pomme de terre, une collaboration spéciale a été mise en place avec Métro. Cette offensive marketing a été réalisée avec l'appui du comité marketing. La collaboration avec M. Sébastien Brossard se poursuit pour la gestion des inventaires et la réalisation d'inspections en magasins. Elle est un atout précieux pour optimiser la commercialisation de nos produits et assurer leur qualité. La participation de Mme Victoria Stamper de United a apporté une perspective nord-américaine à nos discussions. Son apport enrichit notre compréhension des enjeux du marché.

Le renouvellement de l'entente du fonds de promotion témoigne de notre engagement à soutenir activement la promotion de nos produits et permettra de mettre en œuvre des actions ciblées pour accroître notre visibilité.

Dans la **semence**, M. Pierre-Luc Bouchard déclare qu'en 2024, le secteur des semences a accompli plusieurs réalisations majeures malgré les défis rencontrés. Grâce à l'engagement continu des producteurs et des acteurs de l'industrie, des avancées significatives ont été réalisées :

- **Représentations et avancées réglementaires** : L'année 2024 a marqué une étape clé pour plusieurs dossiers réglementaires touchant notre secteur :
- **Modifications du Programme de Certification du Québec (PCQ)** : Les ajustements proposés ont été officiellement acceptés par la Régie et seront intégrés dans le programme dès la saison 2025.
- **Révision du Règlement sur les semences par l'ACIA** : L'industrie a finalisé tous ses travaux et soumis l'ensemble de ses recommandations à l'ACIA, assurant ainsi que les intérêts des producteurs de semences québécois soient bien représentés dans le cadre de cette refonte réglementaire.
- **Règlement sur la culture de la pomme de terre (RCPT)** : À la suite des discussions amorcées lors de la Journée semences de 2024, nous saluons le MAPAQ pour avoir pris en considération les commentaires du secteur dans la révision de son règlement.

Activités sectorielles et collaborations : L'engagement du secteur des semences s'est également manifesté à travers plusieurs événements et initiatives stratégiques :

- **Journée semences – 13 février 2025** : Cet événement a été une occasion précieuse pour faire le suivi des discussions amorcées en 2024 sur la sécurité des Zones de cultures protégées (ZCP) et la pérennité de notre secteur. Il a permis d'aligner les priorités et d'échanger avec les autorités réglementaires sur les prochaines étapes.
- **Implication sur la galle verruqueuse** : Notre secteur a joué un rôle actif au sein du comité technique de l'industrie sur la galle verruqueuse de la pomme de terre. Le Comité semences

a également participé à l'élaboration du nouveau plan d'intervention national contre la maladie en soumettant des commentaires détaillés sur les documents de l'ACIA.

- **Participation à la réunion du comité de certification des semences du Potato Association of America (PAA) – décembre 2024** : Cette rencontre a permis d'obtenir des informations précieuses sur les tendances et défis rencontrés par l'ensemble du secteur nord-américain de la semence.

L'année 2024 a été une année de consolidation et de progrès pour notre secteur, tant sur le plan réglementaire que sur celui des activités sectorielles. Grâce à l'implication de nos membres et à nos collaborations stratégiques, nous continuons à renforcer la position du Québec comme un leader en matière de production de semences de qualité. Nous poursuivons nos efforts en 2025 pour assurer la pérennité et la croissance de notre industrie.

Quant au **prépelage**, M. Pierre-Luc Barré déclare qu'en 2024, le Comité prépelage a accompli plusieurs réalisations importantes malgré les défis rencontrés. Deux ententes de gré à gré ont été conclues dans le cadre du renouvellement des conventions collectives. Cette négociation s'est faite dans un contexte où les prix étaient légèrement à la baisse à l'échelle nord-américaine pour le secteur de la frite.

- **ATLF** : À la suite d'un processus de conciliation non-concluant, une entente a été conclue de gré-à-gré le 26 août 2024. Elle ajuste les prix des blanches du champ de -0,40 \$/qtl et augmente les périodes d'entreposage à compter de février. La grille des rouges demeure au statu quo.
- **St-Arneault** : L'entente a reconduit les termes de la convention collective précédente (statu quo) le 7 mai 2024.

Les producteurs ont participé à plusieurs activités sectorielles visant à favoriser le partage d'information et le développement du marché :

- **Participation au PMANA** : La présence au PMANA a offert une plateforme pour établir des contacts avec d'autres acteurs de l'industrie et connaître les tendances du marché.
- **Journée Transformation** : Cette journée nous a permis d'échanger les dernières informations sur le marché à la suite du PMANA.
- Les producteurs se sont aussi réunis virtuellement en Comité Transformation et Comité Prépelage pour échanger à la suite du **Potato Expo** et sur les attentes face aux négociations à venir.

Nous poursuivons les travaux entamés avec Forest Lavoie Conseil et Vision Gestion pour l'étude des marges financières. Nous continuons de collaborer avec Messieurs Sylvain Ste-Marie et Gilbert Lavoie, dont l'expertise et les conseils stratégiques nous sont précieux pour mener à bien les dossiers. Nous avons aussi fait un projet de formation du personnel en usine en collaboration avec Qualiterra et St-Arneault. L'intention était aussi d'offrir une meilleure connaissance des spécifications. Nous remercions également les membres du Comité Prépelage, et plus particulièrement M. Nicolas Keurentjes pour son engagement, et souhaitons la bienvenue à Mme Valérie Gemme qui prend sa relève.

Pour la **croustille**, M. Martin Goyet déclare que plusieurs dossiers ont été menés à bien par le Comité Croustille au cours de l'année 2024. Voici les faits saillants de l'année :

Renouvellement des conventions : Deux ententes de gré à gré ont été conclues dans le cadre du renouvellement des conventions collectives avec Croustilles Yum Yum et Frito-Lay. Ces ententes ont permis d'améliorer les conditions de ventes et de garantir des prix équitables. Nous sommes fiers du travail accompli et des résultats obtenus :

- Le renouvellement de la **Convention avec Frito-Lay** s'est conclu le 15 mars 2024 avec une entente d'une valeur de + 0,20 \$/qtl. La hausse était sur le prix de base avec une majoration plus importante sur les périodes champ.
- Le renouvellement de la **Convention avec Croustilles Yum Yum** s'est conclu le 28 février 2024 avec une entente d'une valeur de + 0,90 \$/qtl. La hausse était variable par périodes de livraison. Une pré-rencontre d'échanges avant les négociations a permis d'assurer une lecture commune du marché.

Activités de catégorie : Afin de se tenir informés des dernières tendances du marché, de partager des expériences et de renforcer les liens, différentes rencontres ont eu lieu. Mentionnons la **Journée Transformation** en novembre, le **Comité Transformation** en janvier et les rencontres respectives de **Comités Yum Yum et Frito**. Des représentants ont aussi participé aux **PMANA**.

Rencontre Conjointe Semencier-Producteur-Acheteur : Dans un souci de renforcer la collaboration entre les différents acteurs de notre filière, nous avons réuni, à la Ferme Constant Cardinal en juillet 2024, un fournisseur de semences, les fournisseurs Yum Yum et Croustilles Yum Yum. Cette journée a été l'occasion de discuter d'enjeux communs et de mieux comprendre la réalité de toute la chaîne d'approvisionnement.

Nous remercions les membres du comité de travail, les producteurs et nos partenaires pour leur engagement et leur contribution. Notamment, M. Gilbert Lavoie avec qui nous collaborons dans le cadre des négociations. Je souhaite également exprimer ma satisfaction quant à la synergie qui s'installe entre les sous-comités de cette catégorie.

Sur proposition de M. Gord Medynski, appuyée par M. Yvon Junior Fiset, le rapport des activités du Plan conjoint est adopté à l'unanimité.

8. Présentation et adoption des états financiers au 31 décembre 2024

Mme Sabrina Diez, chef comptable de l'UPA, présente les états financiers du Plan conjoint.

Sur une proposition de M. Simon Michaud, appuyée par M. Benjamin Forest, les états financiers au 31 décembre 2024 sont adoptés à l'unanimité.

9. Nomination d'un auditeur indépendant pour l'exercice financier 2025

Mme Michelle Flis soulève que les services de la firme Beauregard et Breault, CPA inc. sont très satisfaisants et elle recommande la reconduction de leur mandat d'examen pour l'exercice 2025.

Sur une proposition de M. Martin Goyet, appuyée par M. Simon Michaud, les services du cabinet Beauregard et Breault, CPA inc. sont reconduit.

10. Modification au Règlement sur les contributions

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur les contributions. La proposition retenue par le Conseil d'administration inclut une augmentation de 5% pour les années 2025, 2026 et 2027 et une augmentation de 3% pour l'année 2028. Par la suite, pour 2029 ainsi que les années subséquentes, l'augmentation correspondrait au pourcentage de l'IPC.

Nous reprenons en détails cette proposition présentée aux AGA de catégories afin que le deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (selon l'article 20 des Règlements généraux).

La résolution est adoptée.

11. Modification au Règlement sur la contribution spéciale

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement sur la contribution spéciale des Producteurs de pommes de terre pour la promotion, la publicité, la recherche, le développement et la formation. La modification se résume en l'ajout de la mention suivante à la fin du deuxième paragraphe de l'article 1 :

« Ce montant de 10 \$ est augmenté à 10,50 \$ à compter de l'année récolte 2025, à 11,03 \$ à compter de l'année récolte 2026, à 11,58 \$ à compter de l'année récolte 2027 et à 11,92 \$ à compter de l'année récolte 2028. Pour l'année récolte 2029 et les années récoltes subséquentes, le montant de 11,92 \$ est augmenté annuellement du montant équivalent au pourcentage de la variation de la moyenne de l'indice des prix à la consommation au Québec publié par Statistique Canada en vertu de la Loi sur la statistique (L.R.C. 1985, c. S-19) entre les deux années précédentes. »

Nous reprenons en détails cette proposition présentée aux AGA de catégories afin que le deux tiers des producteurs présents se prononcent sur l'acceptation de cette modification réglementaire. (selon l'article 20 des Règlements généraux).

La résolution est adoptée.

Sur une proposition de M. Martin Goyet et appuyée par M. Yvon Junior Fiset, les modifications aux contributions sont adoptées à l'unanimité.

12. Modifications au Plan conjoint

Mme Michelle Flis procède à la lecture des modifications au Règlement modifiant le Plan conjoint des Producteurs de pommes de terre du Québec. La modification inclut ces deux mentions:

- L'article 12 du Plan conjoint des producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par la suppression de « est sujette à l'approbation de la Régie et elle »;

- Le présent règlement entre en vigueur à la date de sa publication à la Gazette officielle du Québec.

La résolution est adoptée.

Sur une proposition de M. Jean-François Chabot et appuyée par M. Benjamin Forest, les modifications au Plan conjoint sont adoptées à l'unanimité.

13. Allocution du 1^{er} vice-président général de l'UPA, M. Paul Doyon

L'allocution de M. Paul Doyon porte sur l'actualité agricole des derniers mois.

M. Francis Desrochers remercie M. Doyon pour sa présence et espère qu'il sera des nôtres pour la prochaine édition du Banquet de l'Épatante Patate.

14. Présentation de M. Stéphane Armanda du MELCCFP

M. Francis Desrochers et Mme Michelle Flis accueillent M. Stéphane Armanda, sous-ministre adjoint chez le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). Ils soulignent l'importance des questions concernant principalement les eaux de lavage et les prélèvements d'eau. Stéphane Armanda souligne que des délais supplémentaires ont été accordés pour les autorisations relatives aux eaux de lavage.

M. Francis Desrochers et Mme Michelle Flis remercient M. Armanda pour sa présence.

15. Présentation de Mme Victoria Stamper, United Potato Growers of Canada

Mme Michelle Flis accueille Mme Victoria Stamper de l'équipe de United Potato Growers of Canada. Mme Stamper dresse le portrait de la situation actuelle au niveau du marché de la pomme de terre au Canada. Elle fait également le point quant aux tarifs douaniers qui pourraient entrer en vigueur au mois d'avril prochain.

16. Présentation de Mme Anny Lussier

Mme Michelle Flis et Mme Sarah-Maude Larose accueillent Mme Anny Lussier pour la présentation des plus récentes mises à jour du portail des PPTQ. Elle effectue la démonstration de la complétion d'un rapport d'ensemencement afin de familiariser les producteurs à ce nouvel outil et démontré la rapidité d'exécution que cela procure.

17. Présentation de M. Michael Cosgrove, CRPTQ

Nous accueillons par la suite M. Michael Cosgrove, directeur général du **Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec**, pour la présentation de leur rapport d'activités et d'actualités en recherche du CRPTQ. Il présente leur programme de développement variétal, parle du volet de l'Accélérateur ainsi que plusieurs statistiques, variétés et superficies. Il est aussi question du lancement de la construction du nouveau gerموir ainsi

que du réaménagement et modernisation des installations et équipements du laboratoire.

18. Présentation de l'Agence Acolyte

M. Francis Desrochers et Mme Michelle Flis accueillent Mme Emmanuelle Clément de l'agence Acolyte. Elle est accompagnée de M. Guillaume Provost (directeur artistique) et Mme Christina Boucher (directrice marque et rédaction). Elle nous rappelle les activités de la dernière campagne publicitaire et il nous résume les projets en place pour la campagne publicitaire 2024 en collaboration avec l'AEPTQ et les PPTQ, représentés par les membres du comité marketing.

19. Résolutions et autres sujets

Une première résolution est présentée :

Résolution pour assurer l'intégrité des Zones de Culture Protégées (ZCP) au Québec, essentielles à la production de semences de qualité

Considérant que :

La réglementation sur les ZCP a été mise en place pour garantir l'intégrité et la pérennité de la production de semences de pommes de terre au Québec.

L'importation de lots de semences représente un vecteur important pour l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles, mettant ainsi en péril la biosécurité des ZCP.

Le maintien de faibles taux de maladies est indispensable à la production de semences de qualité, ce qui nécessite la plantation exclusive de lots sains.

À l'échelle d'un secteur de production, les producteurs doivent agir en synergie, car la proximité des champs favorise la propagation des maladies entre exploitations voisines.

Par conséquent, nous demandons :

Que seuls des tubercules de classe nucléaire puissent être importés à l'intérieur des ZCP.

Que seuls des lots contenant un maximum de 1% de PVY puissent être plantés à l'intérieur des ZCP.

Le renforcement des mesures de contrôle et de surveillance pour faire appliquer la réglementation en vigueur et protéger la biosécurité des ZCP.

Nous appelons les décideurs à prendre en compte l'urgence de cette situation et à agir rapidement afin de garantir la durabilité et la prospérité du secteur de la pomme de terre au Québec.

Une résolution ayant été amendée par le secteur du prépelage est présentée :

Résolution pour assurer l'intégrité des Zones de Culture Protégées (ZCP) au Québec, essentielles à la production de semences de qualité

Considérant que :

La réglementation sur les ZCP a été mise en place pour garantir l'intégrité et la pérennité de la production de semences de pommes de terre au Québec.

L'importation de lots de semences représente un vecteur important pour l'introduction et la propagation d'organismes nuisibles, mettant ainsi en péril la biosécurité des ZCP.

Le maintien de faibles taux de maladies est indispensable à la production de semences de qualité, ce qui nécessite la plantation exclusive de lots sains.

À l'échelle d'un secteur de production, les producteurs doivent agir en synergie, car la proximité des champs favorise la propagation des maladies entre exploitations voisines.

Par conséquent, nous demandons :

Que seuls des tubercules de classe nucléaire puissent être importés à l'intérieur des ZCP.

Que seuls des lots contenant, ***un maximum dégressif de 2% pour tendre vers le 1% pour une durée maximale de 5 ans***, de PVY puissent être plantés à l'intérieur des ZCP.

Le renforcement des mesures de contrôle et de surveillance pour faire appliquer la réglementation en vigueur et protéger la biosécurité des ZCP.

De desservir les producteurs de la zone protégée en premier lieu, et se sans affecter la production.

Mettre en place un comité de gestion de la zone protégée incluant tous les acteurs de l'industrie de la pomme de terre.

De fournir un plan stratégique afin de maintenir les volumes de l'industrie de la pomme de terre au Québec.

Nous appelons les décideurs à prendre en compte l'urgence de cette situation et à agir rapidement afin de garantir la durabilité et la prospérité du secteur de la pomme de terre au Québec.

Nous procédons au vote.

Sur une proposition de Mme Manon Jobin et appuyée par M. Raphaël Desjardins, la résolution amendée est adoptée de manière unanime.

20. Levée de L'AGA du Plan conjoint

L'assemblée générale annuelle (Plan conjoint) est levée à 16h30, sur une proposition de M. Pierre-Luc Barré, appuyée par M. Jean-François Chabot.



FRANCIS DESROCHERS
Président



MICHELLE FLIS
Secrétaire de l'assemblée

Présences des producteurs

Assemblée générale annuelle 2025 - Syndicat

Prénom	Nom	Entreprise
Julie	Bacon	9185-4885 Qc Inc. (Ferme Patasol)
Jean-Christophe	Beauparlant	Ferme Réjean Beauparlant Inc.
Réjean	Beauparlant	Ferme Réjean Beauparlant Inc.
Daniel	Blain	Patates Daniel Blain
Jeremy	Bolduc	Ferme Philippe bolduc & fils inc
Pierre-Luc	Bouchard	Les Semences Bouchard inc.
Normand	Bournival	Les Terres Maraîchères Norvie inc.
Gabriel	Cardinal	Ferme Constant Cardinal
Jean-François	Chabot	9185-4885 Qc Inc. (Ferme Patasol)
Mario	Charron	Ferme VM Turcot
Carl	Cormier	Carl Cormier
Amélie	de la Durantaye	Nordany
Raphael	Desjardins	Les fermes tri-jardins inc.
Diane	Dumouchel	Guerin et freres 2000 inc.
Marjolaine	Dionne	
Yvon Junior	Fiset	Ferme Fiset Lyster inc.
Mario	Giguère	Mario Giguère
Mario	Guerin	
Manon	Jobin	Propur 9517-8869
Jacob	Lacombe	Ferme Malcom Lacombe et Fils inc.

Michael	Lafontaine	Ferme Lunick Inc.
Marc André	Lalancette	Ferme Jean Yves Lalancette et fils
Jacques	Langlois	Ferme Lunick Inc.
Frederik	Malenfant	Propur
Laurie-Anne	Morin	Semences A. Rivard
Mario	Niquet	Ferme bergeron niquet inc
Charles	Paquet	Ferme Pasquier
Anthony	Razafimahatratra	Ferme Lunick Inc.
Kévin	Rivard	Productions Rivard
Stéphane	Rondeau	Ferme Fernand Rondeau et fils inc.
Pascal	Trudeau	Ferme J.Ouimet
Isabelle	Turcot	Ferme Vianney et Marguerite Turcot Inc.

Présences des invités — Assemblée générale annuelle 2025

Prénom	Nom	Entreprise/organismes
Stéphane	Armanda	Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs
Julie	Bacon	9185-4885 Qc Inc. (Ferme Patasol)
Jean-Christophe	Beuparlant	Ferme Réjean Beuparlant inc.
Réjean	Beuparlant	Ferme Réjean Beuparlant inc
Antoine	Bédard	
Massimo	Bergamini	Fruit and Vegetable Growers of Canada
Daniel	Blain	Patates Daniel Blain
Jeremy	Bolduc	Ferme Philippe bolduc & fils inc
Daniel	Bolduc	Ferme Daniel Bolduc et fils
Pier-Luc	Bouchard	Les Semences Bouchard inc.
Evens	Bouchard	Propur
Christina	Boucher	Acolyte
Normand	Bournival	Les Terres Maraîchères Norvie inc.
Sébastien	Brière	Brière Agro-Services inc.
Gabriel	Cardinal	Ferme Constant Cardinal
Jean-François	Chabot	9185-4885 Qc Inc. (Ferme Patasol)
Mario	Charron	Isabelle Turcot
Emmanuelle	Clément	Acolyte
Carl	Cormier	Carl Cormier
Michael	Cosgrove	Consortium de recherche sur la pomme de terre du Québec
Justin	Coutu	
Daniel	Pinsonneault	R. Pinsonneault et fils
Amélie	de la Durantaye	Nordany
Raphael	Desjardins	Les fermes tri-jardins inc.
Marie-Hélène	Déziel	DDSA / MAPAQ
Diane	Dumouchel	Guerin et freres 2000 inc
Marjolaine	Dionne	

Paul	Doyon	Union des producteurs agricoles
Yvon Junior	Fiset	Ferme Fiset Lyster inc.
Mario	Giguère	Mario Giguère
Mario	Guérin	
Éric	Guillemette	Propur
Caleigh	Hallink-Irvin	Canadian Potato Council
Kathleen	Jean-Mary	RMAAQ
Jean-Michel	Ouellet	Propur
Manon	Jobin	Propur
Jacob	Lacombe	Ferme M. Lacombe et Fils inc.
Michael	Lafontaine	Ferme Lunick Inc.
Mario	Lalancette	AQDFL - Mouvement J'aime les fruits et légumes
Marc-André	Lalancette	Ferme Jean Yves Lalancette et fils
Jacques	Langlois	Ferme Lunick inc.
Frédéric	Malenfant	Propur
Laurie-Anne	Morin	Semences A. Rivard
Caroline	Morneau	La Terre de chez nous
Mario	Niquet	Ferme Bergeron Niquet inc
Charles	Paquet	Ferme Pasquier
Paul-André	Michaud	Ferme P.A. Michaud
Almodovar	Philippine	
Guillaume	Provost	Acolyte
Anthony	Razafimahatratra	Ferme Lunick inc.
Kévin	Rivard	Productions Rivard
Stéphane	Rondeau	Ferme Fernand Rondeau et fils inc.
Jasmine	Sauvé	Association des producteurs de fraises et framboises du Québec
Mylène	Savard	
Victoria	Stamper	United Potato Growers of Canada
Stephan	Maltais	Productions Maltais
Frédéric	Tremblay	La Patate Lac-St-Jean
Pascal	Trudeau	Ferme J.Ouimet
Isabelle	Turcot	Ferme Vianney et Marguerite Turcot Inc.

Présences du personnel

Assemblée générale annuelle 2025

Présences du personnel

Assemblée générale annuelle 2025

Nom	Fonction
Émilie Berthiaume	Agente aux communications
Michelle Flis	Directrice générale
Brandon Fombuena	Conseiller à la recherche et en agroenvironnement
Sarah-Maude Larose	Directrice de la mise en marché
Anny Lussier	Technicienne en administration

Résolutions

26 mars 2025

Assurer l’intégrité des Zones de Culture Protégées (ZCP) au Québec, essentielles à la production de semences de qualité

Considérant que :

1. La réglementation sur les ZCP a été mise en place pour garantir l’intégrité et la pérennité de la production de semences de pommes de terre au Québec.
2. L’importation de lots de semences représente un vecteur important pour l’introduction et la propagation d’organismes nuisibles, mettant ainsi en péril la biosécurité des ZCP.
3. Le maintien de faibles taux de maladies est indispensable à la production de semences de qualité, ce qui nécessite la plantation exclusive de lots sains.
4. À l’échelle d’un secteur de production, les producteurs doivent agir en synergie, car la proximité des champs favorise la propagation des maladies entre exploitations voisines.

Par conséquent, nous demandons :

- Que seuls des tubercules de classe nucléaire puissent être importés à l’intérieur des ZCP.
- Que seuls des lots contenant, un maximum dégressif de 2% pour tendre vers le 1% pour une durée maximale de 5 ans, de PVY puissent être plantés à l’intérieur des ZCP.
- Le renforcement des mesures de contrôle et de surveillance pour faire appliquer la réglementation en vigueur et protéger la biosécurité des ZCP.
- De desservir les producteurs de la zone protégée en premier lieu, et se sans affecter la production.
- Mettre en place un comité de gestion de la zone protégée incluant tous les acteurs de l’industrie de la pomme de terre.
- De fournir un plan stratégique afin de maintenir les volumes de l’industrie de la pomme de terre au Québec.

Nous appelons les décideurs à prendre en compte l’urgence de cette situation et à agir rapidement afin de garantir la durabilité et la prospérité du secteur de la pomme de terre au Québec.

Résolution

Règlement modifiant les règlements généraux des producteurs de pommes de terre du Québec

CONSIDÉRANT que le comité de vie démocratique a été mandaté par le CA pour revoir le règlement général et harmoniser certains articles;

En conséquence, l'Assemblée générale annuelle des Producteurs de pommes de terre du Québec dûment convoquée à cette fin adopte le Règlement modifiant les Règlements généraux des producteurs de pommes de terre du Québec ci-après :

RÈGLEMENT MODIFIANT LES RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX DES PRODUCTEURS DE POMMES DE TERRE DU QUÉBEC

Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche

(RLRQ, c. M-35.1, a. 72)

Loi sur les syndicats professionnels

(RLRQ, c. S-40, a. 4)

1. L'article 10 des Règlements généraux des Producteurs de pommes de terre du Québec est modifié par :

a) L'insertion, après le paragraphe a), du paragraphe a.1) suivant :

« a.1) Les administrateurs du Syndicat sont responsables de la réalisation des attributions du conseil d'administration. Ils représentent les PPTQ et sont responsables de la bonne marche du syndicat. »

b) L'insertion, après le paragraphe e), des paragraphes suivants :

« e.1) Lors de la première réunion du conseil d'administration à laquelle un administrateur assiste, une copie des Règles d'éthique et du Code de déontologie des administrateurs et des membres des comités des Producteurs de pommes de terre du Québec prévues en annexe 3 du présent règlement doit lui être remise. À ce moment, chaque administrateur doit signer le document « Reconnaissance et engagement » prévu en annexe 4 du présent règlement.

e.2) Le paragraphe e.1) du présent article s'applique, avec les adaptations nécessaires, aux membres de tout comité formé par le Syndicat. »

2. L'article 13 de ce règlement est modifié par le remplacement de « l'article 10 e) » par « l'article 10 d) »;

3. L'article 13.2 de ce règlement est modifié par l'abrogation des paragraphes a), b) et f);

4. Ce règlement est modifié par l'abrogation de l'article 18;

5. L'article 2 de l'annexe 2 est modifié par le remplacement du paragraphe c) par le suivant :

« c) Les mises en candidature pour le poste à pourvoir sont appelées par le président d'élection. Les mises en candidature sont soumises de façon confidentielle au président d'élection, chaque administrateur pouvant mettre un seul autre administrateur en candidature. Pour être retenue, toute mise en candidature doit être proposée par au moins deux administrateurs. Le président d'élection nomme tous les candidats et demande ensuite à chacun s'il accepte sa mise en candidature. L'administrateur concerné doit accepter sa mise en candidature. »

6. Les présents amendements au Règlement général entrent en vigueur à la clôture de l'assemblée générale au cours de laquelle ils sont adoptés par les membres, sous réserve de l'approbation de la Régie quant aux dispositions qui sont de la nature de règles de régie interne.